



Rapport annuel

2018



CO
vea

L'ENGAGEMENT MUTUEL

SOMMAIRE

Découvrir Covéa **2**

1 *Présentation de Covéa* **7**

- 1.1 Histoire 8
- 1.2 Profil et organisation 9
- 1.3 Activités et réseaux de distribution 10
- 1.4 Stratégie 12
- 1.5 Politique en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 13

2 *Gouvernance de Covéa* **15**

- 2.1 Le Conseil d'Administration 17
- 2.2 Les comités du Conseil d'Administration 18
- 2.3 La Direction Générale 19
- 2.4 Politique de rémunération 19
- 2.5 Gestion des risques et contrôle interne 22

3 *Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale* **27**

- 3.1 Environnement de marché 28
- 3.2 Événements significatifs 30
- 3.3 Résultat et situation financière 31
- 3.4 Événements postérieurs à la clôture 37
- 3.5 Perspectives 37

4 *États financiers* **39**

- 4.1 Comptes combinés et annexe 40
- 4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés 76

RAPPORT ANNUEL

2018

Covéa

**Leader français de l'assurance de biens
et de responsabilité, et l'un des principaux groupes
d'assurance en Europe**

3 MARQUES COMPLÉMENTAIRES



Mutuelle sans intermédiaire,
assureur généraliste
des particuliers
et des professionnels.



Mutuelle avec agents généraux,
assureur multispecialiste des particuliers,
professionnels, entreprises,
associations et collectivités.



Mutuelle sans intermédiaire,
assureur de particuliers,
mutuelle de référence des
Agents du Service Public.

NOS STRUCTURES SPÉCIALISÉES, INSTITUTION DE PRÉVOYANCE ET MUTUELLES AFFILIÉES



Gestion d'actifs, réassurance, assurances affinitaires,
assistance et protection juridique.

Assurance non-vie, santé et prévoyance collectives.

En chiffres

au 31 décembre 2018

Ressources

23 000 collaborateurs
dont **21 000** en France

2 552 points de vente



Portefeuilles en France

11,5 millions de sociétaires et clients

10,7 millions de véhicules assurés

8 millions d'habitations
assurées

3 millions de bénéficiaires
en santé



Indicateurs Responsabilité Sociétale et d'Entreprise

Diversité

65,6 %
Femmes

34,4 %
Hommes



52,8 %
Taux de féminisation
des cadres

Formation

58,8 %
Taux d'accès
à la formation



4,27 %
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap

Données environnementales



Bilan carbone :
émissions de CO₂ liées
à la consommation d'énergie

Immobilier d'exploitation
9 973 teq CO₂*
soit **15,3 kgeq CO₂/m²****

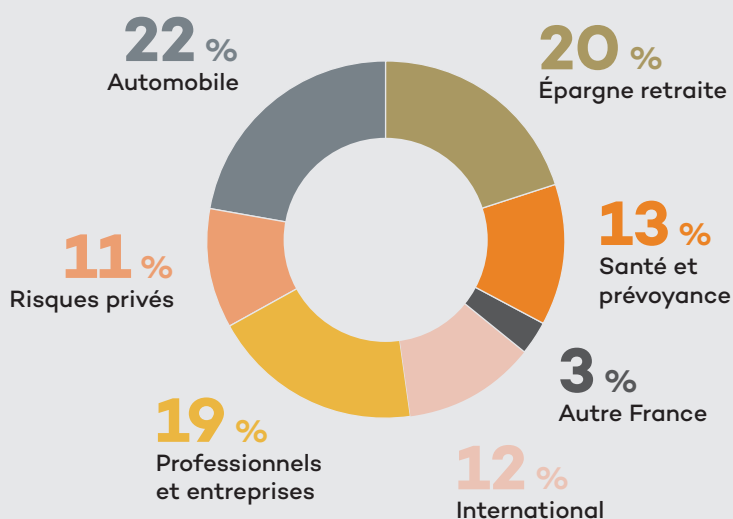
Immobilier de placement
7 345 teq CO₂*
soit **10,5 kgeq CO₂/m²****

* Tonne équivalent CO₂ – ** Kilogramme équivalent CO₂

Covéa

au 31 décembre 2018

UNE ACTIVITÉ LARGEMENT
diversifiée



16,9 Md€
PRIMES
acquises

EN FRANCE

14,9 Md€
PRIMES ACQUISES

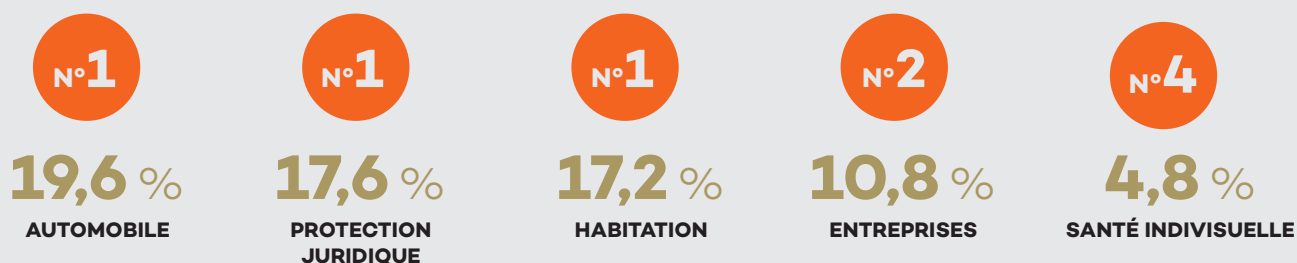
À L'INTERNATIONAL

2 Md€
PRIMES ACQUISES

DANS **5** PAYS :
ITALIE, ROYAUME-UNI,
ÉTATS-UNIS,
LUXEMBOURG, IRLANDE

DES POSITIONS
de leader en France

(en parts de marché)

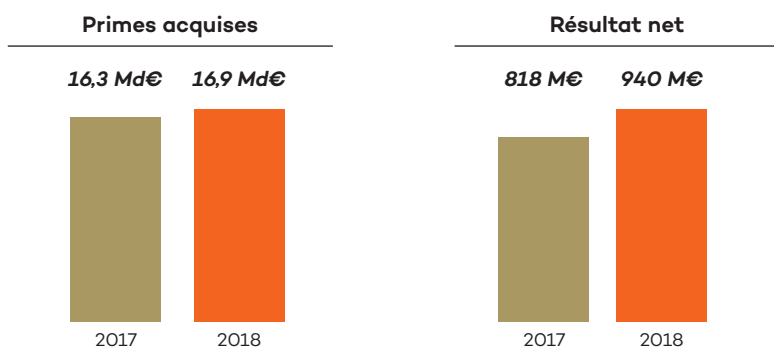


“En 2018, nos performances en termes d’activité, de résultat et de solvabilité ont été très robustes. Ces performances nous confortent dans la pertinence de nos priorités stratégiques : conjuguer efficacité opérationnelle, excellence du service client et croissance rentable.”

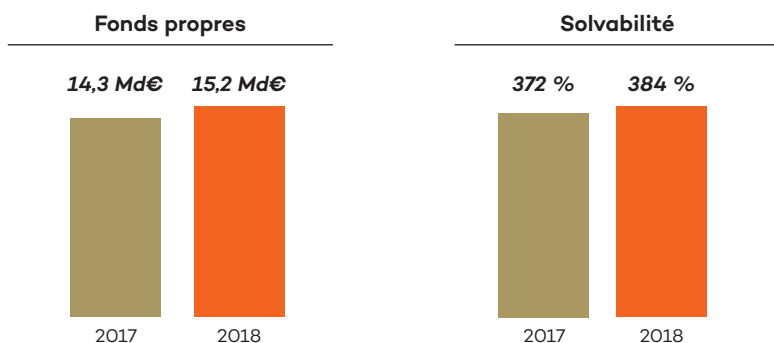
THIERRY DEREZ
Président-Directeur Général



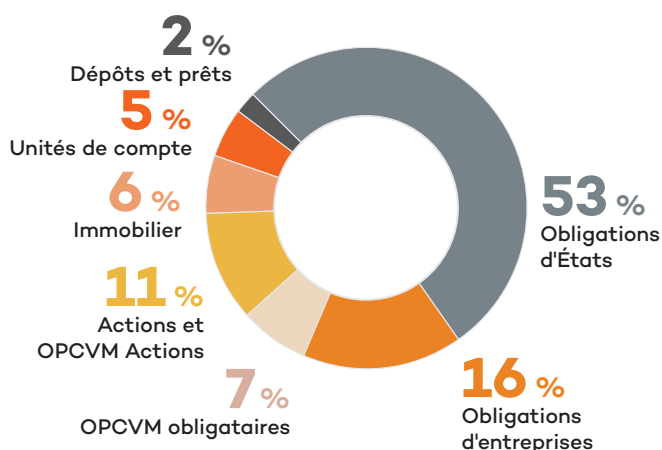
UN DÉVELOPPEMENT *rentable*



UN BILAN *très solide*



104,5 MILLIARDS *d'actifs gérés*



UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RECONNUE PAR LES AGENCES DE *notation*

S&P Global Ratings *

A+
Stable

A.M. Best **

A (Excellent)
Stable

UNE NOTATION EN CONSTANTE AMÉLIORATION



* Entités notées : Covéa Coopérations, MMA, IARD SA, MMA VIE, MAAF VIE, GMF VIE, Covea Insurance, Covéa Life

** Entité notée : Covéa Coopérations

Présentation de Covéa

1.1	Histoire	8
1.2	Profil et organisation	9
1.3	Activités et réseaux de distribution	10
1.3.1	En France	10
1.3.2	À l'international	11
1.4	Stratégie	12
1.5	Politique en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)	13

1.1 Histoire

Covéa, un groupe bâti sur deux siècles :

Les premières mutuelles : Durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

Le développement : La deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

L'union : En 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de Covéa SGAM, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut commun, partagé par l'ensemble des collaborateurs en France.

1819-1950 : naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : création d'Assurances Mutuelles de France.
- 1828 : création des Mutuelles du Mans Assurances.
- 1934 : création de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.
- 1950 : création de MAAF Assurances.

1958-2001 : le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni.
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant de détenir 100 %, aux États-Unis.
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne.

2003-2005 : création de la Covéa SGAM

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. 4 familles de mutuelles d'assurances composent désormais la Covéa SGAM, qui devient leader en assurances de dommages aux biens.

2011 : poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la Covéa SGAM d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurances santé collectives.
- Acquisition de 81 % de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

2012 : création de Covéa Coopérations

Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenue conjointement par les 4 familles de mutuelles d'assurances composant la Covéa SGAM, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

2013 : adhésion de SMI

L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurances santé collectives.

2015 : renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

2017 : un statut commun pour une entreprise unique

En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de 11,5 millions de sociétaires.

2018 : poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique (APJ), les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, ont regroupé leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.

1.2 Profil et organisation

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales.

La société faitière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliés et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

Neuf entités appartenant au monde mutualiste, réparties en quatre familles, sont affiliées à la Covéa SGAM :

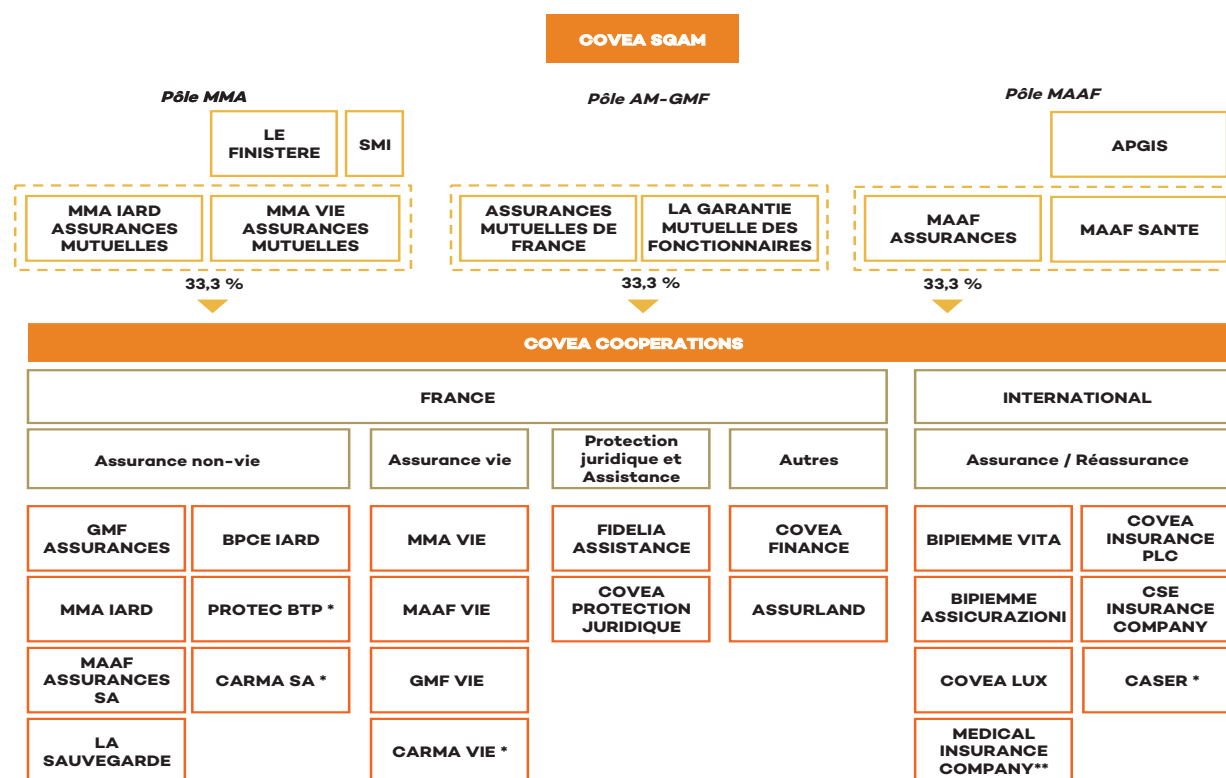
- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI ;

- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS ;
- **Famille AM** : Assurances Mutuelles de France ;
- **Famille GMF** : La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.

Parmi ces entreprises affiliées à la Covéa SGAM, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe.

Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM et les sociétés opérationnelles du Groupe.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE COVÉA AU 31 DÉCEMBRE 2018



* Mise en équivalence

** Détention par MMA IARD Assurances Mutuelles

1.3 Activités et réseaux de distribution

1.3.1 En France

1.3.1.1 Activités

Activités d'assurance

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- **MMA**, mutuelle à réseaux de distribution intermédiés, intervient sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales ;
- **MAAF**, mutuelle sans intermédiaires, propose des solutions globales pour les particuliers et les professionnels ;
- **GMF**, mutuelle sans intermédiaires, est assureur des particuliers et la référence des Agents du Service Public.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, entreprises affiliées à la Covéa SGAM intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance.

À travers MMA, MAAF, GMF, APGIS et SMI, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires et leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

En assurances de biens et responsabilité, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flottes, construction et agricoles.

En santé et prévoyance, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe commercialise également des contrats de prévoyance temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le marché de **l'épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le marché de la **retraite** se concentre sur les produits Madelin et les Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

Réassurance

Le Groupe exerce une activité d'acceptations en réassurance à l'international, réalisée principalement sur les branches dommages aux biens, responsabilité civile automobile et accidents corporels. Les risques assurés sont localisés dans plus de 30 pays sur 4 continents. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Groupe développe une activité d'acceptations en réassurance en Santé et Prévoyance. Cette activité correspond à des risques santé et prévoyance traditionnels, en assurances collectives principalement.

Gestion d'actifs

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille du groupe Covéa. Avec plus de 95 milliards d'euros d'actifs gérés, elle est la 10^e société de gestion française. Au 31 décembre 2018, elle gérait 48 fonds et disposait d'un encours en actions de près de 15 milliards d'euros.

Covéa Immobilier mutualise les moyens et les savoir-faire des trois marques dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation. À fin 2018, la valeur du patrimoine immobilier de placement détenu par Covéa s'élève à 5,4 milliards d'euros. Il est composé de 214 immeubles, situés en Ile-de-France. Ils se répartissent à 66 % en immobilier de commerce et de bureau et à 34 % en immobilier résidentiel.

1.3.1.2 Réseaux de distribution

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses clients et sociétaires.

Les principaux réseaux intermédiés

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commercialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 635 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de

près de 5 000 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau de courtiers positionné prioritairement sur le marché des Professionnels et Entreprises.

Les principaux réseaux salariés

Au sein du Groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte plus de 3 000 collaborateurs dédiés à la relation avec ses sociétaires et clients, 559 points de vente et 9 centres d'appels téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de plus de

2 300 collaborateurs, 354 points de ventes et 11 centres d'appels téléphoniques.

Les partenariats

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société aujourd'hui détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE. Les produits d'assurance automobile, multirisques habitation, protection juridique et multirisques des professionnels de BPCE IARD sont distribués par les réseaux des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de Foncia.

Le Groupe développe également des partenariats affinitaires, notamment à travers Covéa Affinity, principalement dans le secteur automobile.

1.3.2 À l'international

À l'international, le Groupe est présent dans 6 pays, essentiellement au Royaume-Uni et en Italie.

Royaume-Uni

Covéa Insurance propose des garanties en assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises. En février 2015, Covéa a renforcé sa présence au Royaume-Uni par l'acquisition du groupe Sterling qui opère notamment sur les marchés de l'assurance habitation moyenne et haut de gamme et de la prévoyance. Les activités non-vie du groupe Sterling ont été intégrées au sein de Covéa Insurance fin 2015. Dans le cadre de sa stratégie de distribution multicanal, Covéa Insurance distribue ses produits à travers différents réseaux de distribution, notamment des courtiers, des réseaux de vente directe et des partenariats affinitaires.

Italie

L'activité du Groupe en Italie s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par le groupe bancaire Banco BPM.

Bipiemme Vita intervient sur le marché de l'assurance vie à destination des particuliers. Elle propose essentiellement des produits d'épargne en euros et en unités de compte. Bipiemme Assicurazioni propose des garanties en assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers. Elle commercialise des produits en assurance automobile, habitation et emprunteur.

États-Unis

Civil Service Employees (CSE) Insurance Company commercialise des produits d'assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers et des professionnels. Sur le marché des particuliers, CSE Insurance Company opère sur les marchés

de l'assurance automobile et habitation. Présente essentiellement en Californie, mais aussi en Utah, au Nevada et en Arizona, CSE Insurance Company distribue ses produits par le biais d'un réseau d'agents non exclusifs et d'un partenariat avec un courtier en Utah.

Luxembourg

Société de réassurance de droit luxembourgeois, Covéa Lux a pour vocation d'offrir au Groupe des solutions pour gérer sa capacité de rétention et, le cas échéant, des capacités de réassurance additionnelles pour compléter des programmes de réassurance. Covéa Lux réassure principalement les sociétés d'assurance membres du périmètre de combinaison du groupe Covéa.

Irlande

Historiquement, Medical Insurance Company intervient sur le marché de l'assurance de responsabilité civile médicale essentiellement en France. La souscription de nouveaux risques a été arrêtée en novembre 2015.

Espagne

Covéa détient une participation de 20 % dans le groupe Caser qui intervient sur le marché de l'assurance vie et de l'assurance non-vie à destination des particuliers et des entreprises.

Filiales françaises

En outre, les filiales françaises couvrent des risques à l'étranger, notamment *via* l'activité d'acceptations en réassurance et des offres affinitaires en Libre Prestation de Services. MMA accompagne également des entreprises françaises actives à l'étranger.

1.4 Stratégie

Un ancrage

La stratégie de Covéa s'appuie sur ses valeurs mutualistes et son modèle économique de long terme guidé par une appétence aux risques modérée et ciblée, visant à conserver un haut niveau de solvabilité pour être en capacité de supporter à tout moment des scénarios extrêmes. C'est pourquoi le Groupe entend consolider sa solidité financière qui repose sur une gestion financière de long terme durablement

performante et une solvabilité parmi les plus élevées du marché.

Après le pilier institutionnel, matérialisé par la SGAM, et le pilier financier, au travers de Covéa Coopérations, la signature en juin 2017 d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs français du Groupe a concrétisé le troisième pilier de l'entreprise unique, le pilier social.

Une dynamique

Dans un contexte d'accélération de la mutation de l'environnement concurrentiel et réglementaire, ces trois piliers constituent le socle permettant au Groupe de lancer un nouveau cycle de dynamique commerciale, d'accélérer la mutation de son modèle opérationnel et d'accroître sa rentabilité, de façon à créer plus de valeur à partager entre les sociétaires, les collaborateurs et l'entreprise.

Les orientations stratégiques et opérationnelles du nouveau plan stratégique Cové@venir 2021, se déploient ainsi autour de 4 axes prioritaires :

Privilégier les marchés et segments à valeur

Sur les marchés des particuliers, le Groupe poursuit ses objectifs de développement rentable, en ciblant les produits et les marchés créateurs de valeur pour nos assurés tels que la prévoyance, la protection juridique ou la santé. Par ailleurs, le Groupe renforce son accompagnement des Pros.

Le Groupe maintient une dynamique de croissance sur les marchés des entreprises, des assurances collectives et des partenariats sous forme affinitaire. La réassurance et les activités internationales sont au service du développement diversifié du Groupe.

Poursuivre l'excellence de l'expérience client

Le Groupe poursuit son investissement dans l'excellence des services et des prestations au bénéfice de ses sociétaires et clients. Il s'agit de privilégier l'humain et leur offrir une expérience différenciante en réinventant les parcours clients.

Covéa anticipe et imagine les modèles digitaux de demain en investissant dans la connaissance de ses sociétaires et clients afin de leur offrir les produits et services dont ils ont besoin.

Renforcer l'efficacité opérationnelle

En continuant à positionner la relation client au cœur de sa stratégie, le Groupe améliore en permanence sa compétitivité opérationnelle et son efficience. L'adaptation des systèmes d'information, la simplification des processus et des offres constituent les principaux leviers pour réaliser cette ambition.

Capitaliser sur des équipes fières et engagées

Covéa s'appuie sur l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, et les accompagne vers les métiers de demain. Le Groupe valorise la performance collective et individuelle dans la création de valeur et adapte son modèle managérial en affirmant l'esprit de coopération, reconnu comme une compétence clé.

Un déploiement

Les marques du Groupe, au travers de la relation avec les sociétaires et clients, déploient la stratégie du Groupe sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client :

MAAF, pour les particuliers et les pros

Dans la continuité de ces dernières années, MAAF poursuit sa conquête du marché des professionnels et développe sa transformation digitale afin de renforcer ses positions sur le marché des particuliers. Le nouveau positionnement MAAF s'appuie sur un socle bien défini : la «préférence client».

MMA, l'assureur généraliste du Groupe

MMA est devenu un assureur référent sur les marchés français des professionnels et des entreprises, ainsi que sur les marchés dits affinitaires, et y poursuit son

développement tout contribuant au leadership de Covéa sur le marché des particuliers. La croissance sur le marché des entreprises s'appuie sur la mobilisation des deux réseaux d'agences et du courtage.

GMF, l'assureur de référence des Agents du Service Public

GMF a l'ambition de renforcer « l'évidence GMF » en tant que marque affinitaire dédiée aux agents du service public. GMF consolide son modèle de développement, basé sur un taux de fidélité fort, une bonne maîtrise des risques et un excellent rapport qualité prix.

1.5 Politique en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Covéa déploie ses activités dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. Ses engagements, formalisés au travers de sa politique de Responsabilité

Sociétale d'Entreprise s'expriment au travers de 3 axes : sa gouvernance, sa gestion des ressources humaines, et l'exercice de ses activités d'assurance.

Gouvernance

Covéa a élaboré une charte de gestion éthique. Dans ce cadre, le Groupe :

- conçoit notamment un dispositif de lutte contre la corruption à tous les niveaux de son activité et accompagne ses collaborateurs en mettant à leur disposition un code de conduite ;
- met en place une politique d'achats responsables intégrant des critères sociaux et environnementaux dans la sélection de ses fournisseurs et sous-traitants afin de développer les impacts positifs du Groupe dans ces domaines ;

- et veille à la protection des données des collaborateurs et des clients, notamment en se prémunissant contre les cybers attaques.

La responsabilité du Groupe vis-à-vis des territoires dans lesquels il est fortement implanté se traduit par :

- la multiplication des partenariats régionaux pour promouvoir les structures et initiatives locales et les nouvelles technologies (Le Mans Tech et Niort Tech par exemple) ;
- le soutien des associations locales grâce aux Fondations de ses marques (MAAF, MMA et GMF) et l'organisation de journées solidaires dans le périmètre de ses grands sites d'exploitations.

Ressources humaines

Covéa, attachée à la qualité du dialogue social, a signé en 2018 avec les partenaires sociaux des accords concernant le handicap, l'égalité femmes/hommes et le télétravail.

Afin d'assurer à ses collaborateurs le développement de leurs compétences et maintenir l'employabilité durant leur carrière, le Groupe élabore un plan de formation adapté, qu'il ajuste chaque année pour accompagner le déploiement des nouveaux métiers.

Le Groupe contribue en outre à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs en travaillant à une politique des risques professionnels articulée autour de 2 pôles : le pôle des « risques physiques » et celui des « risques psychosociaux ». Le plan de prévention des risques, à destination de l'ensemble des collaborateurs, est matérialisé par des actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement, de prise en

compte de situations spécifiques et d'amélioration de l'environnement de travail.

La politique de diversité de Covéa a pour fondement l'égalité des chances et l'égalité de traitement dans l'accès et le maintien dans l'emploi. Ainsi, Covéa a élaboré en 2018 un dispositif digital de sensibilisation consacré à la diversité et à la prévention contre les discriminations dédié à l'ensemble des collaborateurs.

La Mission Handicap ainsi que les Fondations des marques multiplient les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap vis-à-vis des parties prenantes internes et externes du Groupe.

L'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes établit des objectifs en matière de promotion professionnelle, de recrutement externe, de formation professionnelle et de rémunération.

Exercice de ses activités

Covéa intègre les enjeux sociaux et environnementaux tout au long du cycle de vie des produits d'assurance. En particulier, la politique RSE de Covéa met le client et ses besoins au centre de la création des nouveaux produits et veille à la qualité de son expérience tout au long du parcours, jusqu'à la gestion des sinistres. D'un point de vue environnemental, Covéa utilise par exemple des techniques non polluantes de réparation du dommage (peinture, plateforme de débosselage, pièces de réemploi...).

Covéa développe également une activité de prévention :

- la réalisation de contrôles techniques limite les risques de pollution, la téléassistance accompagne les personnes âgées ou encore l'accès aux services de la plateforme Santéclair facilite la prévention en matière de santé ;
- par ailleurs, l'application coach AAC accompagne les enfants des clients dans l'apprentissage anticipé de la conduite et des actions de prévention routière ont pour objectif de responsabiliser tant les clients que les prospects dans leur conduite automobile.

Covéa a pour objectif de réduire son empreinte carbone dans la gestion de son parc immobilier de placement et d'exploitation. Systématiquement, le Groupe s'efforce de respecter des labels environnementaux dans ses constructions ou ses rénovations. En 2018 par exemple, Covéa a obtenu la certification du bâtiment d'exploitation à Chartres en « BREEAM In-Use Good » et celui du bâtiment de placement Séquana en « BREEAM In-Use Good et Very Good ».

Plus généralement, l'engagement environnemental et sociétal du Groupe dans son activité d'investisseur est décrit depuis 2016 dans un rapport sur la politique ESG (environnement, social, gouvernance) mis en ligne sur le site covea.eu.

Enfin, Covéa est particulièrement investi dans des programmes de recherche qui visent à améliorer la connaissance et la prévention du risque et de ses conséquences. Dans ce cadre, le Groupe finance :

- des chaires : BiomecAM « Innovation et Handicap », ainsi que Prevent'horizon ;
- ou encore un programme au Centre médical Edmond J.Safra à Grenoble, en partenariat avec Clinatéc.

Diffusion et exemplarité

Le suivi de la politique RSE de Covéa fait l'objet d'une gouvernance spécifique articulée autour du comité RSE. Deux réseaux dédiés diffusent cette politique auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de leur permettre de la faire vivre au sein de l'entreprise et auprès de ses parties prenantes externes.

Covéa a choisi en 2018 de réaliser une déclaration de performance extra-financière volontaire, mise en ligne sur le site covea.eu, qui explicite les différentes politiques et actions du Groupe, mises en place pour faire face aux enjeux et risques sociaux et environnementaux.

Gouvernance de Covéa

2.1	Le Conseil d'Administration	17
2.2	Les comités du Conseil d'Administration	18
2.2.1	Le Comité d'Audit et des Risques	18
2.2.2	Le Comité des Rémunérations	18
2.3	La Direction Générale	19
2.4	Politique de rémunération	19
2.4.1	Rémunération des administrateurs et membres des Comités	19
2.4.2	Rémunération de la Direction Générale	20
2.5	Gestion des risques et contrôle interne	22
2.5.1	Système de gestion des risques	22
2.5.2	Contrôle périodique : l'audit interne	23
2.5.3	Système de conformité et de contrôle interne	24
2.5.4	Fonction actuarielle	25

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste, composé d'entreprises affiliées réparties en 4 familles, MAAF, MMA, AM et GMF, regroupant 6 sociétés d'assurance mutuelle, 2 mutuelles 45 et une institution de prévoyance.

N'ayant pas d'actionnaire, la primauté institutionnelle revient aux sociétaires des entreprises affiliées dont les représentants élus composent leurs Assemblées Générales. Ces dernières désignent notamment les membres de leurs Conseils d'Administration.

La Covéa SGAM, société mère du Groupe, est administrée par un Conseil d'Administration dont le président assume également la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration de la Covéa SGAM est composé d'administrateurs issus de ceux des

entreprises affiliées, qui sont toutes représentées à son Assemblée Générale. L'ensemble permet ainsi la représentation du sociétariat.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie.

L'organisation opérationnelle du Groupe, fondée notamment sur son Comité Exécutif, est une composante essentielle de son système de gouvernance. Axée sur la transversalité, celle-ci met en action l'ensemble des compétences et des moyens techniques dédiés aux activités du Groupe et de ses entreprises, ainsi qu'à leur maîtrise. Les fonctions supports y sont centralisées, au service de toutes les sociétés du Groupe.

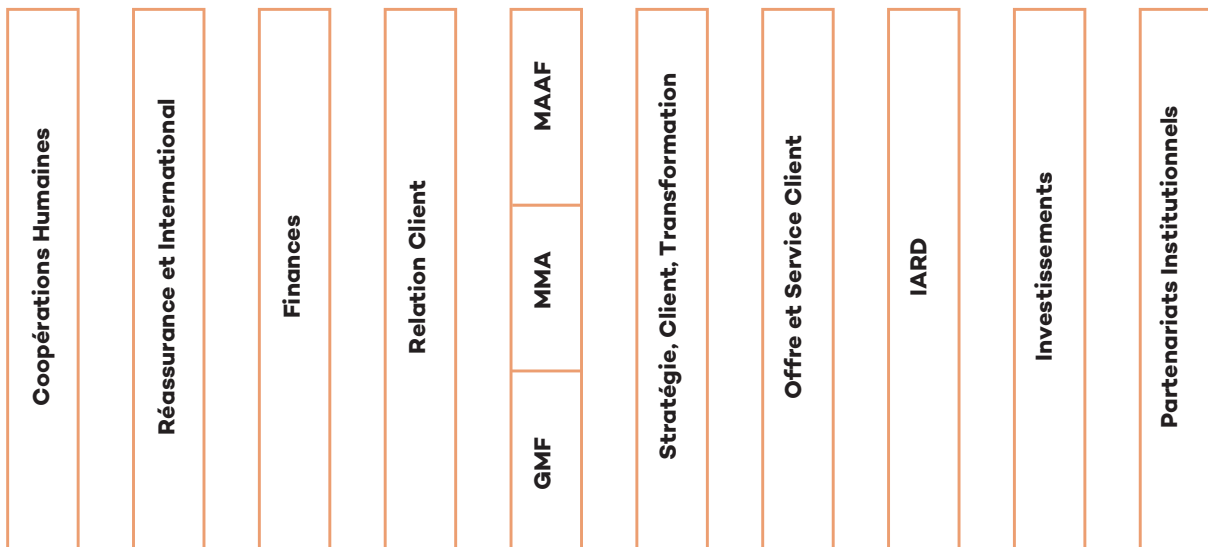
Conseil d'Administration Covéa

Comité d'Audit et des Risques

Comité des Rémunérations

Président Directeur Général Covéa

Comité Exécutif



Au 31 décembre 2018.

2.1 Le Conseil d'Administration

La Covéa SGAM (ci-après désignée Covéa) est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 28 membres au 31 décembre 2018 :

- Thierry Derez, Président ;
- Jean-Claude Seys, Vice-Président et administrateur délégué ;
- Jean-Michel Banlier, administrateur ;
- Monique Berger, administrateur ;
- Éric Lagarde, administrateur ;
- Christophe Crepin, administrateur ;
- Diane Hamen, administrateur ;
- Rémy Verges, administrateur ;
- Assurances Mutuelles de France représentée par Jean-Marie Meckler, administrateur ;
- APGIS représentée par Gilbert Lebrument, administrateur ;
- Covéa Protection Juridique représentée par Hélène Bėjui-Hugues, administrateur ;
- Fidélia Assistance représentée par Xavier Dejaille, administrateur ;
- Fidélia Services représentée par Jean-Pierre Gualazzi, administrateur ;
- MAAF Vie représentée par Michèle Beyt, administrateur ;
- La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires représentée par Hubert Ivanoff, administrateur ;
- GMF Assurances représentée par Hélène Martini, administrateur ;
- GMF Vie représentée par Christiane Maurech, administrateur ;
- MAAF Assurances représentée par Michel Castagné, administrateur ;
- MAAF Assurances SA représentée par Bernard Barbottin, administrateur ;
- MAAF Santé représentée par Charles Zanoni, administrateur ;
- MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Michel Coursat, administrateur ;
- MMA IARD représentée par Anne-José Fulgérás, administrateur ;
- MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par Christophe Guettier, administrateur ;
- MMA Vie représentée par Mario Colaiacovo, administrateur ;
- Prony Habitations représentée par Christian Delahaigue, administrateur ;
- La Sauvegarde représentée par Jean Fleury, administrateur ;
- SMI représentée par Philippe Bailly, administrateur ;
- Téléassurances représentée par Marie-France Orti, administrateur.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de 6 années.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration arrête ainsi la stratégie du Groupe. Il examine l'orientation de sa gestion, y compris financière, ses performances et les modifications réglementaires soumises à agrément. Le Conseil exerce un contrôle effectif sur les entreprises affiliées et plus largement sur les sociétés du Groupe. Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts.

Le Conseil d'Administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2018, il s'est réuni 9 fois et le taux de participation de ses membres est de 91,26 %.

2.2 Les comités du Conseil d'Administration

2.2.1 Le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Covéa, couvre l'ensemble des sociétés d'assurance et de réassurance contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2018, le Comité d'Audit et des Risques est composé de 9 membres :

- Jean Fleury, représentant permanent de La Sauvegarde, Président ;
- Bernard Barbottin, représentant permanent de MAAF Assurances SA, membre ;
- Michèle Beyt, représentant permanent de MAAF Vie, membre ;
- Michel Coursat, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles, membre ;
- Christian Delahaigue, représentant permanent de Prony Habitations, membre ;
- Anne-José Fulgeras, représentant permanent de MMA IARD, membre ;
- Hubert Ivanoff, représentant permanent de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, membre ;
- Marie-France Orti, représentant permanent de Téléassurances, membre ;
- Jean-Jacques Vouhé, membre.

Le Comité d'Audit et des Risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière. En outre, au moment de l'arrêté des comptes, il examine les comptes sociaux et les comptes combinés ;
- du contrôle légal des comptes annuels par le ou les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de l'efficacité de ces derniers ;
- des travaux des fonctions clés.

En outre, le Comité d'Audit et des Risques approuve les services autres que la certification des comptes, fournis par les commissaires aux comptes du Groupe.

Le président du Comité d'Audit et des Risques rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de Covéa des travaux réalisés.

En 2018, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni 9 fois. Le taux de participation de ses membres est de 93,83 %.

2.2.2 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Covéa, couvre les sociétés contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2018, le Comité des Rémunérations de Covéa est composé de 3 membres :

- Jean Fleury, représentant permanent de La Sauvegarde, Président ;
- Hélène Bejui-Hugues, représentant permanent de Covéa Protection Juridique, membre ;
- Christian Delahaigue, représentant permanent de Prony Habitations, membre.

Le Comité des Rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner, sur la base du profil de risque de l'entreprise, les conditions d'octroi et les critères se rattachant à la rémunération (fixe, variable, et tout autre complément) des mandataires sociaux non dirigeants, des dirigeants mandataires sociaux, des

mandataires sociaux pouvant être considérés comme dirigeants effectifs et des cadres de direction, y compris ceux exerçant une fonction clé au sens de la réglementation des assurances ;

- d'assurer un suivi global de l'évolution des rémunérations ;
- d'examiner la conformité de la politique de ressources humaines des sociétés aux principes édictés dans la politique de rémunération du groupe Covéa.

Le Comité des Rémunérations peut émettre toutes propositions, selon les cas, au Conseil d'Administration de Covéa, à la Direction Générale ou à la Direction Générale en charge des Ressources Humaines.

Une fois par an, le Président du comité rend compte au Conseil d'Administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations et démarches engagées par le Comité dans le cadre de ses missions.

En 2018, le Comité des Rémunérations s'est réuni 6 fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

2.3 La Direction Générale

Thierry Derez, Président-Directeur Général, est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués, Maud Petit et Amaury de Hauteclouque, nommés le 14 février 2018, en remplacement de Christian Baudon.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Ils représentent le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Le Comité Exécutif, placé sous l'autorité du Président-Directeur Général, Thierry Derez, constitue l'organe central opérationnel du Groupe. Il rassemble les deux Directeurs Généraux Délégués et les dirigeants des principales sociétés d'assurance et fonctions transverses mutualisées au sein du Groupe.

Le Comité Exécutif propose et met en œuvre les orientations nécessaires au développement du Groupe, à sa bonne performance opérationnelle et à la gestion de ses risques. Cette instance dispose ainsi d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant les sociétés du Groupe qui mutualisent une part de leurs ressources, de leurs outils et de leurs pratiques dans le cadre de politiques communes. Ce comité se réunit deux fois par mois, et aussi souvent que l'intérêt du Groupe et de ses entreprises l'exige.

Les membres du Comité Exécutif sont, par ailleurs, assistés par des Chargés de Mission rattachés au Président-Directeur Général.

Au 31 décembre 2018, le Comité Exécutif est composé de 13 membres (y compris le Président-Directeur Général). À cette même date, il y a 2 Chargés de Mission.

2.4 Politique de rémunération

Applicable au groupe Covéa, à ses entreprises affiliées et aux entités sur lesquelles il exerce une influence dominante, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, dirigeants et salariés.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de l'entreprise. Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Elle pose ainsi des principes généraux et des critères associés et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif.

La politique de rémunération et son annexe, le Code du comité des rémunérations, sont approuvées par le Conseil d'Administration de Covéa.

Les travaux initiés en 2017 par le Comité des Rémunérations ont conduit en 2018 à une refonte de la structure de rémunération des mandataires sociaux. Cette évolution a pour objectif de mettre en cohérence le niveau des indemnités et rémunérations perçues avec les pratiques des autres acteurs, à la suite d'études externes menées notamment par le cabinet Progress Partners sur des comparables.

2.4.1 Rémunération des administrateurs et membres des Comités

Covéa attribue des jetons de présence aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'Administration et de leur participation éventuelle à des comités spécialisés

– Comité d'Audit et des Risques et Comité des Rémunérations.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration réunit 28 administrateurs, le Comité d'Audit des Risques est composé de 9 membres, et le Comité des Rémunérations de Covéa est composé de 3 membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée en rémunération du travail de préparation ;
- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de favoriser l'assiduité.

En 2018, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'Administration : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance (hors administrateur délégué) ;
- pour la participation au Comité d'Audit des Risques : un fixe annuel de 5 000 euros (porté à 10 000 euros pour le président) et 2 500 euros par séance ;
- pour la participation au Comité des Rémunérations : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance ;

- pour l'administrateur délégué de Covéa ⁽¹⁾ : une indemnité forfaitaire de 60 000 euros hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence.

Les administrateurs qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Au titre de l'exercice 2018, le montant global des indemnités des membres du Conseil d'Administration de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entités affiliées et contrôlées) est de 1 118 642 euros (dont 826 000 euros au titre de leurs mandats Covéa).

Les administrateurs et membres de Comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de leur mandat.

2.4.2 Rémunération de la Direction Générale

2.4.2.1 Président-Directeur Général

La rémunération totale brute du Président-Directeur Général du Groupe perçue au titre de 2018 est de 1 599 786 euros.

Elle est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

À la suite de la refonte de la structure de rémunération du Président-Directeur Général, la rémunération est portée, à compter du 1^{er} septembre 2018, par les différentes entités au titre desquelles les fonctions de Présidence sont exercées : Covéa, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE Assurances Mutuelles, MAAF Assurances, la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Assurances Mutuelles de France.

Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'attribution d'action, ni de stock-option.

2.4.2.2 Autres mandataires sociaux dirigeants

Les deux Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une indemnité fixe au titre de leur mandat Covéa ⁽²⁾. Le montant individuel brut perçu à ce titre en 2018 est de 66 869 euros.

L'indemnité est fixée par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, ils sont titulaires d'un contrat de travail pour leurs autres fonctions au sein du Groupe détachables de leur mandat social.

2.4.2.3 Membres salariés de la Direction Générale

La rémunération brute globale de l'ensemble des membres de la Direction Générale ⁽³⁾ (non compris le Président-Directeur Général) au titre de leurs contrats de travail en 2018 est de 6 491 726 euros. L'effectif moyen est de 15 personnes.

Par ailleurs, en fonction de leurs entités d'origine, ils bénéficient soit de l'application des accords d'intéressement et de participation issus du statut commun, soit du régime d'intéressement collectif de Covéa ⁽⁴⁾.

Les membres de la Direction Générale (autres que le Président-Directeur Général) peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de l'entité dont ils sont dirigeants ou salariés. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

(1) Une assistance technique et administrative ainsi qu'un véhicule de fonction sont mis à sa disposition pour assurer ses missions.

(2) Maud Petit a également perçu une indemnité de 14 583 euros au titre de deux mandats d'administrateur de filiales étrangères du Groupe exercés en 2018. Ils ont pris fin en septembre 2018.

(3) Montant fixe plus variable individuel.

(4) Plafonné à 0,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

2.4.2.4 Éléments périphériques de rémunération

Régimes de retraite complémentaire

Les membres de la Direction Générale (autres que le Président-Directeur Général) bénéficient d'un régime de retraite complémentaire en fonction de leur entité employeur ⁽¹⁾. Trois régimes applicables aux cadres dirigeants coexistent au sein du Groupe :

- un régime souscrit par les entités MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE Assurances Mutuelles, MMA IARD, MMA VIE ou DAS (ci-après dénommées MMA) ;
- un régime souscrit par Covéa ;
- un régime souscrit par MAAF Assurances.

À compter du 1^{er} janvier 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations et approbation du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général bénéficie du régime de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants de Covéa.

Pour les régimes à prestations définies :

- le bénéficiaire doit avoir fait valoir ses droits à la retraite et liquidé l'ensemble de ses régimes de retraite obligatoire ;
- le complément de retraite permet d'atteindre, déduction faite de l'ensemble des composantes de retraite obligatoires, y compris les régimes à cotisations obligatoires dont bénéficient les bénéficiaires :
 - pour les bénéficiaires relevant de MAAF Assurances, 55 % du montant de référence, taux majoré de 1 % par an au-delà de 60 ans dans la limite de 60 %,
 - pour les bénéficiaires relevant de Covéa, 55 % du montant de référence, taux majoré de 1 % par an au-delà de 62 ans dans la limite de 58 %, sachant qu'à compter d'avril 2019, sur proposition

du Comité des Rémunérations validée par le Conseil d'Administration, les prestations versées aux bénéficiaires du contrat Covéa SGAM, sont plafonnées à un montant de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, sans que ce plafond puisse être inférieur à 30 % du montant de référence ;

- pour les bénéficiaires relevant de MMA, la composante additionnelle est de 1 % du montant de référence par année d'ancienneté, sans que :
 - le montant additionnel ne puisse dépasser 15 % du montant de référence,
 - ni que le montant global cumulé de toutes les rentes perçues (en ce compris également celles issues des composantes de retraite obligatoire et des régimes à cotisation obligatoire) ne puisse dépasser 60 % du montant de référence ;
- le montant de référence correspond :
 - pour les salariés relevant de Covéa et de MMA, au salaire annuel brut moyen des 36 derniers mois, hors avantages en nature,
 - pour les salariés relevant de MAAF Assurances, à la rémunération brute moyenne des 5 meilleures des 10 dernières années, à l'exclusion des éléments non récurrents.

Autres avantages

Chaque membre de la Direction Générale bénéficie d'un véhicule de fonction, à l'exception du Président-Directeur Général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs Santé Prévoyance que l'ensemble des salariés du Groupe ⁽²⁾.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne.

Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de stock-option.

(1) À fin 2018, au sein de la Direction Générale, 1 membre relève du régime MMA et 12 membres relèvent du régime Covéa.

(2) Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient de la possibilité d'effectuer un bilan de santé annuel.

2.5 Gestion des risques et contrôle interne

2.5.1 Système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis.

La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la direction Risques, placée sous l'autorité directe du Président-Directeur Général du groupe Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'Administration de la société.

Le dispositif de gestion des risques :

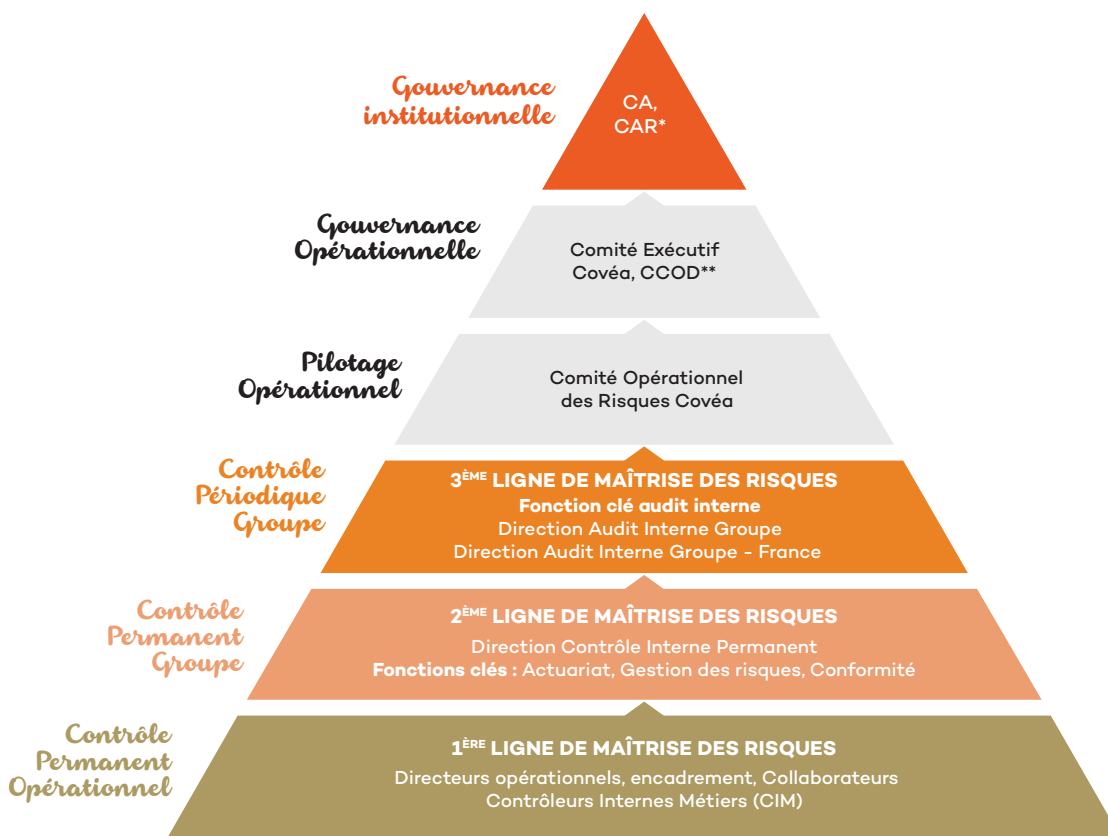
- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques par société et pour le Groupe, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité dits processus « ORSA ⁽¹⁾ ». Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des *reportings* relatifs aux risques de chaque entreprise à destination des instances de gouvernance, dont le Rapport ORSA annuel en particulier ;

- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif, etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des sociétés. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles fixées pour chaque domaine considéré sont cohérentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif global de contrôle de la société.

(1) ORSA : Own Risk and Solvency Assessment – Évaluation interne des risques et de la solvabilité.



* Conseil d'Administration, Comité d'Audit et des Risques.

** Comité de Coordination Opérationnel et de Développement des marques.

La fonction gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité Opérationnel des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions

opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques des entreprises Covéa et du Groupe, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes...), et aux activités de la direction de la Conformité. Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la direction de l'Audit Interne.

2.5.2 Contrôle périodique : l'audit interne

La fonction d'audit interne a pour finalité d'assister le Conseil d'Administration et la Direction Générale dans la protection des actifs, de la réputation et de la viabilité de la société. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations

pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La fonction d'audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation. Le champ de la fonction d'audit interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques et la viabilité du modèle d'affaires ;

- la situation technique, économique et financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'efficacité des ressources et des organisations ;
- la maîtrise des opérations et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées ;
- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associé ;
- les dispositifs de lutte anti-fraude interne et externe ;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise ;
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

La fonction d'audit interne, mise en œuvre par les équipes de la direction d'audit interne du groupe Covéa, est placée sous l'autorité directe du Président-Directeur Général du groupe Covéa et rapporte fonctionnellement au Comité d'Audit et des Risques

Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'Administration de la société.

Un *reporting* est réalisé et diffusé régulièrement aux membres du Comité Exécutif du groupe Covéa qui est notamment destinataire :

- du tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations ;
- du rapport annuel de la fonction Audit Interne Groupe Covéa présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne tel que mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2018. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

2.5.3 Système de conformité et de contrôle interne

Le système de conformité

Le dispositif de conformité est placé sous la responsabilité du directeur Conformité Covéa qui rend compte régulièrement de ses activités au Comité d'Audit et des Risques Covéa.

La fonction vérification de la conformité a pour missions :

- de conseiller les instances de gouvernance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux activités d'assurance et de réassurance ;
- d'évaluer l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour mener à bien ces missions, le système de conformité s'appuie sur un dispositif de veille permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires, d'en mesurer les impacts sur les activités exercées au sein du Groupe et de s'assurer de leur implémentation opérationnelle.

La direction conformité et la direction du contrôle interne permanent établissent, conjointement chaque année un plan de vérification de la conformité constitué de contrôles thématiques approfondis et de contrôles permanents annuels.

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Placé sous la responsabilité de la direction du Contrôle Interne Permanent Covéa, rattachée à la Direction Risques, il s'appuie sur le référentiel COSO ⁽¹⁾.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels la société est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

Un *reporting* régulier des travaux de contrôle interne est réalisé auprès des directeurs, directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

(1) COSO est l'acronyme de *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*, une commission qui établit une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

2.5.4 Fonction actuarielle

Placé sous la responsabilité de la direction Actuariat Prudentiel Covéa, la fonction actuarielle a pour missions de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement prudentiel, et revoit les politiques de souscription et de réassurance. L'ensemble des travaux de la fonction actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur le dispositif global de contrôle de l'entreprise. Ainsi, les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la

fonction audit interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent à la fonction actuarielle d'identifier des thématiques prioritaires devant être approfondies au cours de l'exercice. La coordination des fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité Opérationnel des Risques, permet également d'orienter les travaux de la fonction actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés.

La fonction actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et porte un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité Exécutif Covéa et au Conseil d'Administration.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

3.1	Environnement de marché	28
3.1.1	Marchés financiers et immobiliers	28
3.1.2	Marchés de l'assurance en France	29
3.2	Événements significatifs	30
3.3	Résultat et situation financière	31
3.3.1	Activités et résultat du Groupe	31
3.3.2	Activités et résultat en France	32
3.3.3	Activités et résultat à l'international	35
3.3.4	Bilan combiné	36
3.3.5	Autres informations	36
3.4	Événements postérieurs à la clôture	37
3.5	Perspectives	37

3.1 Environnement de marché

3.1.1 Marchés financiers et immobiliers

La croissance de la production mondiale s'est maintenue à 3,6 % ⁽¹⁾ en 2018, selon les estimations du FMI. L'année a commencé sur une note positive à la suite de l'accélération de la production industrielle et des échanges tout au long de 2017. Cependant, la guerre commerciale initiée par les États-Unis – en premier lieu vis-à-vis de la Chine –, son impact sur la confiance des investisseurs et leurs décisions d'investissement, la montée des tensions politiques dans le monde et les craintes autour de la fin des taux bas ont été autant de freins à l'activité.

Au sein de la zone européenne, la reprise économique a ralenti avec une croissance de 1,8 %, contre 2,4 % en 2017. Une diminution principalement causée par le ralentissement de la croissance des exportations et la hausse du prix de l'énergie.

Parallèlement à ces difficultés conjoncturelles, la Banque Centrale Européenne continue à réduire son programme d'achat d'actifs pour l'arrêter totalement en fin d'année tout en conservant une politique monétaire accommodante, les taux directeurs restant inchangés.

La France, dans ce contexte difficile, enregistre une croissance de 1,5 % en 2018, contre 2,3 % en 2017. La faiblesse de la demande extérieure et de la consommation intérieure ont fortement impacté la production manufacturière et les investissements dans la plupart des secteurs, provoquant un ralentissement important de la croissance, particulièrement lors du premier semestre.

Au Royaume-Uni, la croissance a ralenti en 2018, affichant une hausse de 1,4 %, contre 1,7 % en 2017. Les événements climatiques du premier semestre ont freiné l'activité du pays, qui a été également pénalisée par les incertitudes liées au « Brexit ». La croissance prévue à moyen terme reste inchangée.

Aux États-Unis, la croissance progresse de 2,9 % contre 2,2 % en 2017. Le pays bénéficie de conditions financières encore favorables et d'une amplification continue de son expansion budgétaire pro-cyclique. La Fed ayant appliqué un programme de resserrement graduel de sa politique monétaire avec 4 nouvelles hausses de 25 points de base de son taux directeur, celui-ci est désormais proche de 2,5 %. Néanmoins, la prévision de croissance du pays pour 2019 a été révisée à la baisse à la suite des mesures commerciales mises en œuvre (droits de douane).

La Chine enregistre un taux de croissance de 6,6 % en 2018 contre 6,9 % en 2017. La baisse de la croissance

se poursuit dans un contexte où l'endettement déjà élevé du pays rend délicate la mise en place de mesures d'accompagnement. La situation de certains pays émergents s'améliore (Brésil, Russie), mais la violente rechute des cours du pétrole en fin d'année met en péril le rebond des pays producteurs. Par ailleurs, la persistance de points chauds géopolitiques (Moyen-Orient, Iran, Venezuela) constitue un obstacle supplémentaire au développement du commerce international.

Marchés obligataires

En début d'année, les annonces de la Banque Centrale Européenne et la très bonne dynamique de croissance de fin 2017 avaient entraîné une légère hausse des taux long, avec un retour du taux 10 ans français à 1 %. Néanmoins, la dégradation continue du contexte économique et politique, puis les fortes turbulences boursières de la fin d'année ont inversé la tendance. En conséquence, la courbe des taux français (TEC) à la clôture est quasiment inchangée.

Concernant les taux italiens, la tension a été très vive à partir de mai avec la formation d'un nouveau gouvernement. Ainsi, le taux 10 ans s'est envolé jusqu'à 3,80 % en octobre pour retomber à 2,75 % en fin d'année, enregistrant une augmentation de 70 points de base sur l'année. Cette défiance s'est matérialisée sur toute la dette transalpine avec un taux 2 ans qui a connu un réajustement similaire.

Outre-Atlantique, guidés par la politique de la Fed, les taux ont continué leur ascension avec un pic en octobre pour le taux 10 ans (3,25 %) et en novembre pour le taux 2 ans (3 %). En fin d'année, la correction de la bourse américaine et un discours plus attentiste du président de la Réserve fédérale ont fait baisser les taux. Sur l'année, les rendements américains ont respectivement augmenté de 60 et 30 points de base pour les taux 2 et 10 ans.

Malgré des facteurs de soutien toujours présents (solides bilans, faibles taux de défaut et achats de la BCE), l'abondance d'émissions, les tensions sur les émetteurs italiens et les craintes sur les secteurs automobiles et financiers ont entraîné une sous-performance des dettes privées libellées en euros. La prime de risque moyenne s'est ainsi élargie de 96 points de base sur l'année et s'inscrit à 172 points de base du taux allemand.

(1) Les pourcentages de croissance 2018 mentionnés dans ce paragraphe sont issus des projections du FMI.

Marchés actions

En 2018, les marchés actions mondiaux ont été extrêmement volatils et ont subi une très forte correction au dernier trimestre. Bien que les résultats des grands groupes aient été solides, les incertitudes pesant sur l'économie mondiale liées à la guerre commerciale sino-américaine ont globalement fait baisser les indices boursiers. En clôturant à 4 731 points, le CAC 40 s'est replié de 11 % sur l'année, tandis que les indices américains cédaient 6 % à fin 2018.

Taux de change

Après un accès de faiblesse en début d'année, le dollar n'a cessé de s'apprécier à partir du printemps, soutenu à la fois par la vigueur de la croissance américaine et par la fermeté de la Fed. Finalement, le taux de change EUR/USD a clôturé à 1,147, soit une baisse de 4,5 % sur l'année. Le taux de change EUR/GBP est resté stable aux alentours de 0,88 et le yen s'est apprécié de 7 % face à la monnaie européenne.

Marchés immobiliers

L'année 2018 a connu une nette accélération sur le marché de l'investissement en immobilier tertiaire français (bureaux, commerces, industriel) avec plus de 30 milliards d'euros investis, alors que le dernier pic s'élevait à 27 milliards en 2007. Cette performance est liée notamment au retour des investisseurs étrangers. Les investissements se sont concentrés sur des marchés matures, principalement Paris intra-muros. Les taux de rendement immobiliers sur les meilleurs

actifs de bureaux sont restés stables par rapport à 2017 à 3 %.

Après plusieurs années de croissance, la demande placée sur le marché locatif de bureau francilien s'est établie à 2,5 millions de m², en recul de 5 % par rapport à 2017. Malgré ce niveau de demande placée en demi-teinte, l'offre de bureaux disponibles continue de reculer. Le taux de vacance en Ile-de-France s'est établi ainsi à 5,1 % fin 2018 contre 6,5 % en 2017 et est tombé à moins de 2 % sur le secteur de Paris Centre Ouest. Dans ce contexte, les loyers dans les quartiers centraux progressent légèrement mais restent accompagnés d'avantages commerciaux importants, de l'ordre de 22 %.

Le volume des ventes de logements anciens à Paris a diminué de 3 % par rapport à 2017 en raison du manque d'offres et la cherté des biens. Malgré ce ralentissement, le prix moyen du m² dans la capitale a progressé de 6,2 % pour atteindre 9 500 euros/m². L'encadrement des loyers à Paris qui était effectif depuis le 1^{er} août 2015, a été partiellement annulé en fin d'année 2017 et le rythme d'évolution des loyers dans l'agglomération parisienne reste inférieur à celui des prix.

Gestion financière de Covéa

Dans un environnement de marché difficile, le taux de rendement des placements s'est établi à 3,1 % reflétant la qualité de la gestion financière du Groupe. Les plus-values latentes du Groupe se maintiennent à un niveau élevé, à 10,6 milliards d'euros à fin 2018.

3.1.2 Marchés de l'assurance en France ⁽¹⁾

Assurance vie et capitalisation ⁽²⁾

En 2018, les cotisations ont progressé de 4 % pour s'établir à 140,1 milliards d'euros, en raison d'une hausse tant sur les contrats collectifs (+ 6 %) que sur les contrats individuels (+ 4 %).

La collecte brute sur les contrats en unités de compte a augmenté de 2 %, à 39,5 milliards d'euros, soit 28 % des cotisations à fin 2018. Après un recul de 11 % observé à fin 2017, les versements sur les supports en euros enregistrent une hausse de 5 %.

La collecte nette de l'assurance vie s'est établie à 22,4 milliards d'euros contre 8,3 milliards d'euros en 2017. Elle a été alimentée par la collecte nette des contrats en unités de compte pour 21,1 milliards d'euros.

L'encours total des contrats vie et capitalisation a progressé de 1 % pour s'établir à 1 700 milliards d'euros.

Épargne-retraite

Dans le contexte de taux obligataires historiquement bas, le Groupe poursuit sa politique prudente de collecte sur les contrats en euros. Ainsi, la collecte brute en France s'est établie à 3,4 milliards d'euros, en baisse de 4,1 % par rapport à 2017. La part de la collecte des contrats en unités de compte dans la collecte totale s'élève à 17,6 % à fin 2018.

Taux servis aux assurés

Les performances enregistrées par les actifs du Groupe ont permis de maintenir les taux de rendement servis sur les principaux contrats à 2,1 % pour GMF Vie, 1,85 % pour MAAF Vie et de 1,51 % à 2,01 % pour MMA Vie.

(1) Source : FFA.

(2) Contrats d'assurance en cas de vie, en cas de décès et de capitalisation.

Santé et prévoyance

Les cotisations des assurances de dommages corporels enregistrent une hausse de 5,6 % en 2018 pour atteindre 23,8 milliards d'euros. Cette croissance, plus soutenue qu'en 2017, est tirée par les garanties frais de soins dont les cotisations progressent de 7,4 %. Les cotisations des autres garanties augmentent de 3,7 %, plus modérément qu'en 2017, en raison d'une moindre croissance observée sur les contrats collectifs.

Le niveau des prestations a augmenté de 6,4 % en 2018, soit deux fois plus rapidement que l'année précédente. La nette accélération des prestations des contrats collectifs explique cette croissance.

Covéa sur le marché de la santé et prévoyance

Avec 2,2 milliards d'euros de primes acquises, en progression de 6,6 %, le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la santé et de la prévoyance. Les assurances collectives enregistrent une forte croissance à fin 2018 avec des primes acquises en hausse de 15 %.

Biens et responsabilité

Le marché des assurances de biens et de responsabilité a connu en 2018 une croissance de 2,9 %, plus vive qu'en 2017. Comme les années précédentes, une évolution favorable a été enregistrée tant sur l'assurance multirisque habitation (+ 2,8 %) que sur le marché de l'assurance automobile (+ 2,9 %), ce dernier bénéficiant de la bonne tenue des immatriculations de véhicules neufs.

En automobile, si les fréquences des sinistres sont globalement en baisse, la sinistralité se dégrade sous l'effet de la hausse des coûts moyens. En assurance multirisque habitation, la sinistralité se détériore en raison principalement des nombreux événements climatiques survenus en 2018.

Les cotisations sur le marché des professionnels progressent de 2,9 %. La sinistralité s'est quant à elle fortement détériorée par rapport à 2017.

Covéa sur le marché des biens et responsabilité

- 1^{er} assureur en France sur le marché de l'assurance **automobile** avec une part de marché de 19,6 %⁽¹⁾, les primes acquises du Groupe sur le marché des particuliers s'élèvent à 3,8 milliards d'euros à fin 2018, en progression de 1,9 %.
- avec une part de marché de 17,2 %⁽²⁾ en assurance multirisque **habitation**, Covéa occupe le 1^{er} rang en France. Les primes acquises progressent de 2,9 % et atteignent 1,9 milliard d'euros à fin 2018.
- Avec un montant de primes acquises de 3,1 milliards d'euros, en progression de 8,5 %, Covéa est le 2^e assureur français⁽¹⁾ sur le marché des professionnels et entreprises.
- Le groupe Covéa occupe également la 1^{re} place sur le marché de la protection juridique avec une part de marché de 17,6 %⁽¹⁾.

3.2 Événements significatifs

Création de Covéa Protection Juridique

DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique (APJ), les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, ont regroupé leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique. DAS Assurances Mutuelles a cédé son portefeuille de contrats à DAS SA, puis a été absorbée par MMA IARD Assurances Mutuelles par une opération de fusion. Assistance Protection Juridique a été ensuite absorbée par DAS SA, donnant naissance à Covéa Protection Juridique.

Leader du marché des particuliers et des professionnels, cette société est dorénavant l'unique assureur de protection juridique du groupe Covéa. Elle permet à Covéa d'optimiser son organisation et de poursuivre sa simplification juridique et financière, afin de construire un modèle de « protection juridique augmentée » combinant assurance et services, au bénéfice d'un service client plus performant.

(1) Source : FFA

(2) Source : Argus de l'assurance.

Cession de Swinton

Fin 2018, Covéa a cédé son activité de courtage en assurance dommages pour les particuliers au Royaume-Uni. Le groupe Ardonagh a été choisi comme acquéreur en raison de son expérience dans le secteur du courtage. Swinton bénéficiera donc du soutien nécessaire pour achever sa transformation et son développement futur.

La cession de Swinton permettra à Covéa de concentrer son activité au Royaume-Uni sur son métier d'assureur, en cohérence avec la stratégie du Groupe. Via sa filiale Covéa Insurance, en fort développement, Covéa demeure un membre important du panel d'assureurs de Swinton et continuera à distribuer des polices d'assurance par ce réseau. Le Royaume-Uni reste un marché stratégique pour Covéa.

Notations financières

Le 8 août 2018, A.M. Best a confirmé la note de solidité financière de A (Excellent) et la note de crédit émetteur à long terme de a+ de Covéa Coopérations. La perspective associée à ces notations est stable.

Le 19 février 2019, S&P Global Ratings a confirmé les notations de solidité financière et de crédit émetteur à A+, attribuées aux entités notées du groupe Covéa. La perspective associée à ces notations est stable.

3.3 Résultat et situation financière

3.3.1 Activités et résultat du Groupe

Le résultat net (part du Groupe) s'élève à 940 millions d'euros contre 818 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 15 %.

En millions d'euros	2018	2017
Primes acquises	16 925	16 304
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	1 416	1 500
Dont assurance non-vie	1 055	1 112
Dont assurance vie	361	388
Résultat de l'exploitation courante économique des autres activités	55	26
Résultat des entités mises en équivalence	21	17
Impôts sur les résultats	- 529	- 658
Autres	- 23	- 67
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	940	818

À données comparables ⁽¹⁾, les primes acquises enregistrent une croissance de 3,6 % pour atteindre 16,9 milliards d'euros à fin 2018, les activités en France et à l'international contribuant à cette progression :

En millions d'euros	2018	2017
Assurances de biens et responsabilité	9 291	8 943
Assurances de personnes	5 629	5 623
TOTAL ASSURANCE FRANCE	14 920	14 566
TOTAL ASSURANCE INTERNATIONAL	2 006	1 738
TOTAL ACTIVITÉS D'ASSURANCE	16 925	16 304

(1) Dans l'ensemble de la partie 3.3, les commentaires sur les primes acquises sont réalisés à données comparables à la suite du reclassement de produits techniques relatifs à la mensualisation des paiements (33 millions d'euros en 2017).

- **En France**, le Groupe poursuit son développement en assurances de biens et responsabilité avec des primes acquises en hausse de 3,6 %, soutenue principalement par le développement sur le marché des professionnels et entreprises. En assurances de personnes, le Groupe enregistre une croissance de 6,6 % sur le marché de la santé et de la prévoyance, tout en maintenant sa politique prudente de collecte sur les contrats en euros dans le contexte de taux bas persistant.
- **À l'international**, les primes acquises s'élèvent à 2 milliards d'euros, en progression de 15,4 %, et représentent 12 % des primes du Groupe. L'ensemble des filiales contribue à cette croissance, notamment en Italie et au Royaume-Uni, principales implantations du Groupe à l'international.

Le résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance s'établit à 1,4 milliard d'euros. Le ratio combiné reste maîtrisé à 98,5 % malgré une hausse du coût des événements climatiques, en France comme à l'international. Dans un environnement de marché difficile, la performance financière se maintient à un niveau élevé avec un taux de rendement des placements à 3,1 %, stable par rapport à 2017.

Le résultat de l'exploitation courante économique des autres activités intègre un produit net global de 27 millions d'euros suite à la cession de la société de courtage Swinton en décembre 2018.

La charge d'impôts diminue par rapport à 2017, exercice impacté par la contribution exceptionnelle à l'impôt de 30 %.

3.3.2 Activités et résultat en France

Activités

Primes acquises du Groupe

En millions d'euros	2018	2017
Automobile	3 757	3 670
Risques privés	1 900	1 836
Professionnels et entreprises	3 130	2 885
Protection juridique et assistance	283	280
Réassurance	149	171
Autres	73	100
TOTAL ASSURANCES DE BIENS ET RESPONSABILITÉ	9 291	8 943
Santé et Prévoyance	2 245	2 095
Épargne – Retraite	3 384	3 528
TOTAL ASSURANCES DE PERSONNES	5 629	5 623
TOTAL ACTIVITÉS D'ASSURANCE	14 920	14 566

En assurances de biens et responsabilités, les principaux segments d'activité du Groupe contribuent à la croissance des primes acquises :

- sur le **marché des particuliers**, le Groupe poursuit son développement avec des primes acquises à 5,5 milliards d'euros, en progression de 2,2 %. Les marchés de l'assurance automobile et des risques privés affichent respectivement une hausse de 1,9 % et de 2,9 % ;
- le Groupe confirme sa dynamique commerciale sur le **marché des professionnels et entreprises**. La croissance de 8,5 % des primes est portée par les principaux segments, et plus particulièrement par les marchés affinitaires qui enregistrent une progression de 21 % ;
- portée par Covéa Protection Juridique depuis le 1^{er} janvier 2018, l'assurance **protection juridique** représente 239 millions de primes acquises, en hausse de 0,5 % ;

- retraitées de l'effet exceptionnel en 2017 de la première estimation des comptes non reçus des cédantes, les primes acquises de l'activité **réassurance** enregistrent une hausse de 2,1 %. La croissance de 8,3 % des primes, liée notamment au développement du portefeuille, a été atténuée par la résiliation d'un traité qui était entièrement rétrocedé.

En assurances de personnes, les primes acquises s'établissent à 5,6 milliards d'euros, stables par rapport à 2017 :

- sur le marché de la **santé et de la prévoyance**, les primes enregistrent une progression de 6,6 %, portée principalement par une croissance soutenue des primes en assurances collectives de 15 %. Le Groupe poursuit également son développement sur les contrats individuels, tant sur le marché de la santé que de la prévoyance, qui affichent respectivement une hausse de 2 % et 5 % ;

- **en épargne-retraite**, dans le contexte de taux bas qui se maintient, le Groupe poursuit sa politique prudente sur les contrats en euros avec une collecte brute qui diminue de 4,4 % à 2,8 milliards d'euros.

Compte tenu des conditions de marché défavorables, la collecte brute des contrats en unités de compte diminue légèrement, avec une part qui reste toutefois stable à 17,6 %.

Primes acquises * des principales entités non-vie et mixtes en France

En millions d'euros	2018	2017
GMF Assurances	1 716	1 668
MMA IARD	4 805	4 475
MAAF Assurances SA	2 571	2 521
MAAF Santé	425	428
Fidélia Assistance	442	423
Covéa Protection Juridique	259	264
APGIS	510	485
SMI	175	168

* Comptes sociaux.

Les primes acquises de **GMF Assurances** enregistrent une croissance de 2,9 %. En assurance automobile et habitation, les primes augmentent de 2,4 %, sous l'effet combiné des évolutions tarifaires et de la hausse du nombre de risques assurés. En santé, GMF Assurances poursuit sa dynamique commerciale avec des primes acquises en progression de 13,8 %.

MMA IARD poursuit son développement sur le marché des professionnels et entreprises avec des primes en hausse de 11,1 %, les principaux segments, et plus particulièrement les marchés affinitaires, contribuant à cette croissance. Sur le marché de la santé et de la prévoyance, MMA IARD enregistre également une croissance soutenue de 10,8 % de ses primes acquises, portée principalement par les assurances collectives.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** augmentent de 2,0 % au 31 décembre 2018. Cette croissance provient des marchés de l'assurance automobile et habitation qui progressent respectivement de 1,7 % et de 4,2 %.

La baisse de 0,7 % des primes acquises de **MAAF Santé** résulte notamment de la résiliation d'un contrat en santé collective.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 4,5 % à fin 2018. Cette croissance est portée par la hausse des primes acceptées en provenance des marques du groupe Covéa.

Les primes acquises de **Covéa Protection Juridique** diminuent de 1,8 % conséquence du désengagement de la société du marché des pertes pécuniaires. En protection juridique, les primes enregistrent une hausse de 0,5 %, portée notamment par l'évolution de la production nette.

Les primes acquises d'**APGIS**, en hausse de 5,2 %, intègrent une entrée de portefeuille dans la branche de l'industrie pharmaceutique. Retraitée de cet effet, les primes augmentent de 2,0 % sous l'effet principalement des affaires nouvelles de l'exercice.

SMI enregistre une croissance de ses primes acquises de 4,5 %, tirée par la production des affaires nouvelles.

Primes * des principales entités Vie France

En millions d'euros	2018	2017
MAAF VIE	855	882
GMF VIE	1 351	1 414
MMA VIE	1 359	1 458

* Comptes sociaux.

MAAF Vie poursuit la diversification de son mix-produit vers les contrats en unités de compte, qui représentent désormais 16,2 % de la collecte brute épargne retraite totale, et vers la prévoyance dont le chiffre d'affaires augmente de 7,3 % à fin 2018. La collecte brute sur les contrats en euros reste maîtrisée et affiche une diminution de 5 % à fin 2018.

L'activité de **GMF Vie** se traduit par une baisse des primes de 4,5 % à fin 2018, principalement liée à

l'évolution de la collecte brute des produits d'épargne en euros et de retraite collective. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale en épargne retraite s'établit à 5,4 %, stable par rapport à 2017. GMF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 2,8 %, l'ensemble des produits contribuant à cette croissance.

En épargne retraite, les primes de **MMA Vie** diminuent de 7,6 %, principalement sur les contrats en euros. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne retraite s'établit à 30 % contre

29 % à fin 2017. MMA Vie enregistre une croissance soutenue de 21,8 % de ses primes en prévoyance, tant sur les contrats collectifs qu'individuels.

Chiffre d'affaires * des autres activités en France

En millions d'euros	2018	2017
Covéa Finance	92	84
Assurland	7	10
Autres	4	5
TOTAL	103	99

* Contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités.

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille des entités d'assurance françaises du Groupe. Elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 92 millions d'euros, en hausse de 9,3 % par rapport à 2017, en lien avec l'augmentation des encours gérés.

Résultat

Le résultat net (part du Groupe) des activités du Groupe en France s'établit à 899 millions d'euros en 2018 contre 828 millions en 2017, soit une hausse de 9 %.

Résultat des activités d'assurance

En millions d'euros	2018	2017
Primes acquises	14 920	14 566
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	1 381	1 461
Dont assurance non-vie	1 064	1 116
Dont assurance vie	317	345
Résultat des entités mises en équivalence	3	3
Impôts sur les résultats	- 503	- 623
Résultat exceptionnel et autres charges	- 3	- 32
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	878	810

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 381 millions d'euros :

- **en assurance non-vie**, le ratio combiné s'accroît de 1,2 point à 98 %, en raison de la hausse de la charge des sinistres graves sur le marché Entreprises, du coût des événements climatiques et d'un accroissement des montants investis dans le cadre de projets informatiques stratégiques. Dans un environnement de marché difficile, la gestion financière du Groupe a permis de réaliser un résultat financier de 946 millions d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2017 ;
- **en assurance vie**, le résultat d'exploitation s'élève à 317 millions d'euros, en diminution de 28 millions d'euros, en lien avec la baisse de la marge financière. En 2018, le Groupe a maintenu les taux servis aux assurés, compris entre 1,51 % et 2,1 % sur les

principaux contrats, et a continué de renforcer la provision pour participation aux bénéfices. Ainsi, la provision pour participation aux bénéfices représente 6,1 % de l'encours à fin 2018.

Les sociétés mises en équivalence, principalement Carma et Protec BTP, contribuent au résultat à hauteur de 3 millions d'euros.

La charge d'impôts diminue de 120 millions d'euros par rapport à 2017, exercice impacté par des charges fiscales non récurrentes, notamment la contribution exceptionnelle à l'impôt de 30 %.

Le résultat net (part du Groupe) des activités d'assurance en France s'établit ainsi à 878 millions d'euros contre 810 millions d'euros, soit une hausse de 8 %.

Résultat des autres activités

En millions d'euros	2018	2017
Covéa Finance	18	16
Assurland	1	2
Autres	2	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	21	18

Le résultat net (part du Groupe) des autres activités s'établit à 21 millions d'euros contre 18 millions d'euros à fin 2017, et résulte principalement de la contribution de Covéa Finance qui progresse de 2 millions d'euros,

sous l'effet de la baisse de la charge d'impôts par rapport à 2017, exercice impacté par la contribution exceptionnelle à l'impôt.

3.3.3 Activités et résultat à l'international

Activités

Activités d'assurance

Les primes acquises du Groupe enregistrent une croissance de 15,4 % et atteignent 2 006 millions à fin 2018. L'Italie et le Royaume-Uni, les deux principales implantations du Groupe à l'international, représentent respectivement 48 % et 43 % des primes totales.

En millions d'euros	2018	2017
Royaume-Uni	863	782
Italie	961	792
Autres pays	182	164
TOTAL ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 006	1 738

En Italie, l'activité du Groupe s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par Banco BPM. En assurance vie, après deux années impactées par les opérations de restructuration commerciale de la banque partenaire, les primes de Bipiemme Vita enregistrent une progression de 22 %, portée par la collecte sur les contrats en euros. En assurance non-vie, les primes

acquises de Bipiemme Assicurazioni progressent de 4,5 % à 30 millions d'euros.

Au Royaume-Uni, Covéa Insurance poursuit son développement avec des primes acquises en hausse de 10,3 %. L'assurance automobile et le marché des professionnels, qui progressent respectivement de 17 % et de 9,8 %, sont à l'origine de cette croissance soutenue.

Autres activités

Swinton, société de courtage au Royaume-Uni, a été cédée par le Groupe au 31 décembre 2018 à la suite de l'obtention de l'accord de la Financial Conduct Authority. La société a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 106 millions d'euros.

Résultat

Activités d'assurance

Le tableau ci-dessous présente la contribution des activités d'assurance au résultat net (part du Groupe) :

En millions d'euros	2018	2017
Royaume-Uni	10	14
Italie	17	21
Autres pays	- 10	- 11
TOTAL ACTIVITÉS D'ASSURANCE	17	23

Au Royaume-Uni, la contribution de Covéa Insurance diminue de 4 millions d'euros par rapport à 2017. Cette évolution résulte de l'augmentation du ratio combiné de 1,5 point, en raison de la hausse des coûts des événements climatiques et d'une sinistralité accrue sur le marché automobile.

En Italie, la contribution de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni s'établit à 17 millions d'euros. Hors effet des retraitements de consolidation, en particulier l'amortissement des écarts d'acquisition et d'évaluation, le résultat des filiales italiennes reste stable à 29 millions d'euros.

L'activité dans les autres pays comporte d'une part CSE, la filiale du Groupe **aux États-Unis**, qui a été impactée, pour la deuxième année consécutive, par une sinistralité exceptionnelle due aux incendies en Californie, d'autre part la participation dans le groupe Caser, **en Espagne**, mise en équivalence, dont le résultat a bénéficié de produits non récurrents liés aux indemnités de rupture d'un accord de distribution (sans cet élément, la contribution aurait été stable par rapport à 2017), et enfin Medical Insurance company, filiale du Groupe **en Irlande**, dont l'activité a été mise en *run-off* depuis novembre 2015, qui a enregistré un complément de provisions.

Autres activités

La contribution des **autres activités**, qui s'établit à 24 millions d'euros, intègre un produit lié à Swinton de 27 millions d'euros, après prise en compte des coûts liés à la cession et de la contribution de l'entité au résultat. Retraitée de cet effet, la contribution des autres activités est nulle à fin 2018. En effet, la société Harwanne qui contribuait à hauteur de 13 millions d'euros en 2017 a également été cédée début 2018.

3.3.4 Bilan combiné

- **Fonds propres** : les fonds propres combinés du Groupe (après résultat) s'élèvent à 15,2 milliards d'euros contre 14,3 milliards d'euros en 2017.
- **Endettement** : les passifs subordonnés s'élèvent à 188 millions d'euros et représentent 1,2 % des fonds propres au 31 décembre 2018.
- **Provisions techniques** : elles atteignent en 2018 un montant global de 88 milliards d'euros contre 86,6 milliards d'euros en 2017.

En millions d'euros	2018	2017
Provisions techniques non-vie	26 022	25 504
Provisions techniques vie	62 011	61 117
Total des provisions techniques	88 033	86 621

- **Placements** : les placements (immobilier, valeurs mobilières, titres mis en équivalence), en valeur nette comptable, représentent 94,4 milliards d'euros contre 93,9 milliards d'euros en 2017.
- **Plus-values latentes** : Les plus-values latentes s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 10,6 milliards d'euros contre 13,6 milliards d'euros pour 2017.

En millions d'euros	2018	2017
Immobilier	2 600	2 434
Actions & OPCVM actions	2 142	4 013
Obligations & OPCVM obligataires	5 879	7 110
Autres	5	10
Total des plus-values latentes	10 626	13 567

3.3.5 Autres informations

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la

prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

3.4 Événements postérieurs à la clôture

Suivant la décision du Conseil d'Administration réuni le 23 août 2018, Covéa Coopérations a, pour le groupe Covéa, adressé le 24 août 2018 au Président de Scor une proposition d'entrer en discussion afin d'envisager un rapprochement amical prenant la forme d'une offre publique d'achat. Cette proposition détaillait l'intérêt réciproque de ce projet industriel, ses conditions économiques et donnait l'assurance que Covéa entendait préserver l'autonomie de Scor. La réalisation de l'opération projetée était notamment conditionnée à la recommandation du Conseil d'Administration de Scor. Réuni le 30 août 2018, celui-ci a refusé d'entrer en discussion avec le groupe Covéa. Le groupe Covéa a pris acte de cette décision en retirant dès le 4 septembre 2018 sa proposition, tout en rappelant son intérêt pour un rapprochement amical.

Face aux réactions suscitées par cette proposition d'opération, le Président de Covéa a démissionné du

Conseil d'Administration de Scor le 13 novembre 2018 et le groupe Covéa a indiqué le 29 janvier 2019 qu'un rapprochement avec Scor ne faisait plus partie de ses options stratégiques.

Scor a, dans la foulée, publié un communiqué de presse annonçant qu'il engageait des actions judiciaires civiles et pénales contre le groupe Covéa (Covéa, Covéa Coopérations et leur Président). Réunis le 30 janvier 2019, les conseils d'administration de Covéa et Covéa Coopérations en ont pris connaissance, en ont rejeté les accusations infondées, et ont indiqué que Covéa ferait valoir tous ses droits en justice.

À la date d'arrêté des comptes 2018, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

3.5 Perspectives

Le Groupe entend se concentrer sur le déploiement des axes stratégiques et opérationnels définis dans son nouveau plan Cové@venir 2021. Fondé sur l'engagement mutualiste du Groupe, son ambition est de créer davantage de valeur pour les clients sociétaires, les collaborateurs et le Groupe. L'atteinte des orientations stratégiques s'appuiera notamment sur la solidité financière du Groupe, reflétée par le niveau élevé de son ratio de solvabilité, qui lui permet de mettre en œuvre un modèle économique de long terme.

En France, Covéa souhaite conserver son leadership sur le marché des biens et responsabilité en maintenant ses parts de marché en auto et habitation.

Au-delà, le Groupe souhaite se développer davantage sur les marchés de la santé, de la prévoyance, de la protection juridique et des entreprises. Dans la continuité des années précédentes, le développement en épargne retraite sera adapté aux évolutions des marchés financiers.

Ces développements seront accompagnés et portés par le maintien d'une haute qualité de service à l'égard de nos clients sociétaires.

Sur la scène internationale, Covéa entend poursuivre son développement diversifié dans un cadre de discipline technique et financière.

États financiers

4.1 Comptes combinés et annexe	40
4.1.1 Bilan combiné	40
4.1.2 Engagements reçus et donnés	41
4.1.3 Compte de résultat combiné toutes activités	41
4.1.4 Annexe aux comptes combinés	42
4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	76

4.1 Comptes combinés et annexe

4.1.1 Bilan combiné

Actif (en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2018	Montant net 2017
Écarts d'acquisition	Note 8	692 671	- 638 711	53 960	75 182
Actifs incorporels	Note 9	472 654	- 195 082	277 572	265 143
Fonds de commerce d'assurance		149 092	- 99 116	49 976	50 138
Autres		323 562	- 95 966	227 596	215 005
Placements des entreprises d'assurance	Note 10.1	89 447 710	- 1 072 930	88 374 780	87 751 898
Terrains et constructions		4 098 383	- 596 062	3 502 321	3 027 599
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		916 924	- 167 736	749 188	684 426
Autres placements		84 432 403	- 309 132	84 123 271	84 039 873
Placements représentant les engagements en unités de compte	Note 10.4	5 582 117		5 582 117	5 622 029
Placements des autres entreprises	Note 10.5	177 477	- 55 808	121 669	214 751
Titres mis en équivalence	Note 10.6	274 873		274 873	280 265
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 18	2 486 005		2 486 005	2 213 553
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 11	3 908 781	- 118 983	3 789 798	3 543 437
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	Note 12	3 572 986		3 572 986	1 989 267
Autres créances	Note 13	1 338 544	- 28 582	1 309 962	1 199 398
Autres actifs	Note 14	448 946	- 270 730	178 216	226 210
Comptes de régularisation Actif	Note 15	2 775 217		2 775 217	2 856 179
Frais d'acquisition reportés		966 398		966 398	908 264
Impôts différés actifs		789 189		789 189	921 496
Autres		1 019 630		1 019 630	1 026 419
TOTAL DE L'ACTIF		111 177 981	- 2 380 826	108 797 155	106 237 312

Passif (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Capitaux propres du Groupe	Note 16.1	15 196 458	14 253 193
Capital social ou fonds équivalents		1 124 386	1 120 794
Primes		6 358	6 358
Réserves		13 125 985	12 308 259
Résultat de l'exercice		939 729	817 782
Intérêts minoritaires	Note 16.2	82 672	75 938
Passifs subordonnés	Note 17	187 572	180 762
Provisions techniques brutes	Note 18	82 397 902	80 976 902
Provisions techniques vie		56 375 641	55 473 066
Provisions techniques non-vie		26 022 261	25 503 836
Provisions techniques des contrats en unités de compte	Note 18	5 635 226	5 643 654
Provisions pour risques et charges	Note 19	679 808	554 945
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 20	1 174 470	1 167 495
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	Note 21	448 365	360 647
Autres dettes	Note 22	1 703 564	1 796 268
Comptes de régularisation Passif	Note 23	1 291 118	1 227 508
TOTAL DU PASSIF		108 797 155	106 237 312

4.1.2 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	2018	2017
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	340 601	362 734
Autres entreprises	855	
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	752 118	734 799
Autres entreprises	108	60 793
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 455 655	1 244 096
Encours d'instruments financiers à terme		

4.1.3 Compte de résultat combiné toutes activités

En milliers d'euros	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2018	2017
Primes émises		12 432 072	4 578 971		17 011 043	16 473 824
Variation des primes non acquises		- 85 573			- 85 573	- 168 950
Primes acquises	Note 28.5	12 346 499	4 578 971		16 925 470	16 304 874
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				209 780	209 780	228 024
Autres produits d'exploitation		26 814	55 129	4 882	86 825	114 601
Produits financiers nets de charges	Note 26	961 777	1 326 353	85 034	2 373 164	3 072 676
Total des produits d'exploitation courante		13 335 090	5 960 453	299 696	19 595 239	19 720 175
Charges des prestations d'assurance		- 8 780 252	- 5 218 809		- 13 999 061	- 14 241 214
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		- 180 112	- 3 194		- 183 306	- 230 053
Charge des autres activités				- 289 904	- 289 904	- 325 280
Charges de gestion		- 3 264 562	- 387 479		- 3 652 041	- 3 397 716
Total des charges d'exploitation courante		- 12 224 926	- 5 609 482	- 289 904	- 18 124 312	- 18 194 263
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	NOTE 28	1 110 164	350 971	9 792	1 470 927	1 525 912
Transferts intersectoriels		- 54 769	9 621	45 148		
Résultat de l'exploitation courante économique		1 055 395	360 592	54 940	1 470 927	1 525 912
Autres produits nets					12 468	- 8 839
Résultat exceptionnel	Note 27				- 1 107	- 17 469
Impôts sur les résultats	Note 24				- 529 657	- 658 482
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					952 631	841 122
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					21 184	16 908
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					- 20 217	- 26 547
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ					953 598	831 483
Intérêts minoritaires					- 13 869	- 13 701
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)					939 729	817 782

4.1.4 Annexe aux comptes combinés

Sommaire des notes annexes

1 – Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice	43	Note 15 Comptes de régularisation Actif	61
2 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	43	Note 16 Capitaux propres	62
3 – Informations sur les principes comptables retenus	44	Note 17 Passifs subordonnés	63
Note 1 Référentiel comptable	44	Note 18 Provisions techniques	63
Note 2 Modalités de la combinaison	44	Note 19 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	64
Note 3 Méthodes et règles d'évaluation	46	Note 20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	65
Note 4 Méthodes préférentielles	51	Note 21 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	65
Note 5 Retraitements d'homogénéisation	51	Note 22 Autres dettes	66
Note 6 Élimination des opérations intra-groupe	51	Note 23 Comptes de régularisation Passif	66
Note 7 Périmètre de combinaison	51	Note 24 Impôts sur les résultats	66
4 – Informations sur les postes du bilan	54	Note 25 Engagements reçus et donnés	68
Note 8 Écarts d'acquisition	54	5 – Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles	69
Note 9 Actifs incorporels	54	Note 26 Produits financiers nets de charges vie et non-vie	69
Note 10 Placements	55	Note 27 Résultat exceptionnel	69
Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	59	Note 28 Informations sectorielles	70
Note 12 Créances sur les entreprises du secteur bancaire	59	Note 29 Charges de personnel et effectifs	74
Note 13 Autres créances	60	Note 30 Rémunérations des mandataires sociaux	75
Note 14 Autres actifs et GIE	61	Note 31 Honoraires des commissaires aux comptes	75

1 – Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Création de Covéa Protection Juridique

Au cours de l'exercice 2018, le groupe Covéa a procédé au rapprochement de ses activités de protection juridique jusqu'alors portées par trois entités : Assistance Protection Juridique, DAS Assurances Mutuelles et DAS SA.

DAS Assurances Mutuelles a cédé son portefeuille de contrats à DAS SA, puis a été absorbée par MMA IARD Assurances Mutuelles par une opération de fusion en valeur nette comptable.

Covéa Coopérations a apporté à DAS SA sa participation dans Assistance Protection Juridique en valeur nette comptable. Assistance Protection Juridique a été ensuite absorbée par DAS SA par une opération de fusion simplifiée, donnant naissance à Covéa Protection Juridique, dorénavant unique société du Groupe à porter l'activité de protection juridique.

S'agissant de restructurations internes au groupe Covéa, les résultats intra-groupe portant sur ces opérations sont éliminés au niveau des comptes combinés.

Cession du groupe Swinton

MMA Holdings a signé le 27 septembre 2018 avec le groupe Ardonagh un accord de cession du groupe Swinton. L'autorité britannique compétente, la Financial Conduct Authority, a donné son accord le 21 décembre 2018, levant toute condition suspensive. La cession a donc pris effet le 31 décembre 2018, pour un prix de 145,7 millions de livres sterling, soit 164,7 millions d'euros, qui reflète la valeur de l'entreprise ajustée des retraitements convenus dans l'accord, dont les montants restent à arrêter au regard de la situation définitive du groupe Swinton au 31 décembre 2018. Sur cette base, le groupe Covéa enregistre un produit de 27 millions d'euros dans ses comptes combinés au 31 décembre 2018.

Événements climatiques

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2018 a connu de nombreux événements climatiques parmi lesquels les orages de l'été, les inondations de l'Aude et la tempête Eléonor.

Le coût global des événements climatiques s'élève à 323 millions d'euros dans les comptes du groupe Covéa après prise en compte de la récupération en réassurance.

2 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Covéa Coopérations, Covéa SGAM et leur président ont fait l'objet de procédures engagées par Scor composées d'une citation directe (action pénale) et d'une assignation civile devant le Tribunal de commerce de Paris.

Ces procédures font suite aux événements décrits dans la partie « événements postérieurs à la clôture » du Rapport de gestion.

À la date d'arrêt des comptes 2018, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

3 – Informations sur les principes comptables retenus

Note 1 Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis conformément au règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) ou de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de combinaison précitées :

- les comptes des entreprises françaises d'assurance du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 ;
- les comptes des autres sociétés françaises du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Note 2 Modalités de la combinaison

2.1 Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

2.2 Écarts d'acquisition et actifs incorporels (portefeuilles de contrats)

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des

titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.

Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.

Le solde non affecté est porté au poste « Écarts d'acquisition ».

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné d'ouverture de l'exercice 2016, le Groupe a décidé de recourir aux mesures de première

application prévues par le règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

2.2.2 Actifs incorporels

2.2.2.1 Fonds de commerce d'assurance non-vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent des différents apports et acquisitions d'activités IARD. Ils correspondent à des valeurs de portefeuille constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurance par les sociétés acquéreuses, de leur assimilation aux autres portefeuilles de ces sociétés, et de la capacité et de l'intention de ces dernières à poursuivre leur développement, ils sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur les portefeuilles. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.2.2.2 Portefeuille d'assurance non-vie

Antérieurement à la mise en place des normes de consolidation prévues au règlement CRC n° 2000-05, des écarts d'évaluation avaient été affectés à la valeur commerciale des portefeuilles d'assurance non-vie. Une revue de leur valeur est effectuée annuellement.

Conformément à la dérogation prévue en section V du règlement CRC n° 2000-05, le Groupe ayant décidé de ne pas retraiter les opérations antérieures, ces écarts d'évaluation sur portefeuilles non-vie sont inscrits en actifs incorporels.

2.2.2.3 Fonds de commerce d'assurance vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent de l'acquisition des activités vie.

Enregistrés à leur coût d'acquisition, ils comprennent :

- d'une part, les valeurs des portefeuilles de contrats en cours à l'acquisition : se rapportant aux affaires alors existantes, celles-là sont d'une durée d'utilisation limitée et sont amortissables selon le rythme d'émergence des flux constitutifs de ces valeurs, sur la durée de vie des portefeuilles ;
- d'autre part, les valeurs des affaires nouvelles : en l'absence de limite prévisible à la durée de consommation des avantages économiques qui en sont attendus, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06 ; elles ne font pas l'objet d'amortissement mais de test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.3 Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ; les produits et les charges convertis au cours moyen de la période.

Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres sans identification spécifique, pour la part revenant au Groupe, et dans les intérêts minoritaires, pour la part des tiers.

2.4 Date de clôture

Toutes les entités combinées et consolidées établissent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Note 3 Méthodes et règles d'évaluation

En application de la dérogation prévue à la section V du règlement 2000-05, les acquisitions/cessions de titres intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2001 n'ont pas été retraitées en valeur d'utilité.

3.1 Placements

3.1.1 Actifs immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et constructions » et inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Conformément à la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2005 relative à la méthode des composants (reprise dans le règlement ANC n° 2014-03), le groupe Covéa a ventilé le prix de revient global des immeubles (hors terrain) selon les quatre composants : gros œuvre, clos et couverts, lots techniques et second œuvre.

Les durées d'amortissement sont variables selon les types d'immeubles et les composants ; elles correspondent à des durées de vie techniques des composants et non des durées effectives d'utilisation sans valeur résiduelle.

Dépréciation

Les actifs immobiliers font l'objet d'un test de dépréciation qui s'appuie sur la valeur de marché ou la valeur d'usage.

Concernant l'immobilier de placement, la valeur d'inventaire est basée sur la valeur vénale (ressortant généralement de l'expertise obligatoire) lorsque le bien doit être cédé à brève échéance. Pour les biens devant être conservés, la valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable sauf lorsque le bien doit être cédé à brève échéance.

3.1.2 Titres de participation

Ils sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à la valeur de réalisation.

3.1.3 Actions et parts d'OPCVM – Valeurs à revenus variables

Les actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation.

La valeur de réalisation est calculée conformément à l'article R. 343-11 du Code des assurances, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à partir de la valeur d'utilité pour le Groupe.

Les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de Fonds Commun de Placements sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

Dépréciation

Pour les valeurs mobilières (titres à revenus variables, prêts...) relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, il est constitué, ligne à ligne, une provision pour dépréciation à caractère durable si leur valeur d'utilité ou leur valeur de rendement fait apparaître une décote significative par rapport à leur prix de revient.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observés au cours de l'exercice, le critère de dépréciation durable est de 20 % pour la clôture au 31 décembre 2018.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de

l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2018 ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

3.1.4 Valeurs à revenus fixes

Les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel ou linéaire selon les entités. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste de placement. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Conformément aux articles R. 343-9 du Code des assurances et 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité seul le risque de contrepartie avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
- si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Conformément aux articles R. 343-9 du Code des assurances et 121-9 du règlement ANC n° 2015-11, l'option d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R. 343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

3.1.5 Contrats en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

3.1.6 Autres placements

Les prêts et autres créances font l'objet de dépréciations spécifiques en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.2 Instruments financiers à terme

Le groupe Covéa n'a pas recours aux stratégies de couverture par instruments financiers à terme.

3.3 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

3.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours des changes de fin d'exercice.

Conformément à la réglementation en vigueur pour les entreprises d'assurance, les écarts de conversion relatifs à des opérations de structure sont comptabilisés au bilan et les écarts de conversion relatifs à des éléments opérationnels en résultat.

Au cours de l'exercice 2018, tous les écarts ont été comptabilisés en résultat.

3.5 Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 15 ans.

3.6 Comptes de régularisation actif et passif

Les postes de comptes de régularisation actif et passif se composent principalement des impôts différés actifs, des intérêts et loyers courus non échus, des frais d'acquisition reportés, des autres charges à répartir, des charges constatées d'avance, et des évaluations techniques de réassurance.

Frais d'acquisition reportés

Frais d'acquisition reportés non-vie

En assurance non-vie, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

Les entités françaises de Covéa appliquent les dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC n° 2015-11, en tenant compte des probabilités de résiliations résultant de la loi Hamon pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportables de l'ensemble des contrats d'assurance vie (hors temporaires décès) correspondant aux frais d'exploitation et commissions liés à la production nouvelle des contrats et directement rattachables

à une génération de contrats, sont reportés selon le rythme d'émergence des marges bénéficiaires futures des contrats considérés et dans la limite de ces marges.

Ces marges futures sont déterminées par regroupement des produits présentant des caractéristiques homogènes.

Elles prennent en compte les frais de gestion des produits et la marge financière.

Les chargements commerciaux sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

La constatation de ces frais d'acquisition et chargements commerciaux reportés donne lieu à l'enregistrement d'impôts différés.

3.7 Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 a mis fin au mécanisme de la réserve de capitalisation pour les entreprises françaises d'assurance non-vie.

Cette réserve désormais propre aux sociétés françaises d'assurance vie est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation sont annulées par résultat dans les comptes consolidés. En cas de forte probabilité de moins-value de cession de titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé associé.

3.8 Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Pour les sociétés étrangères, il a été fait application des règles locales en vigueur pour la détermination des provisions techniques (utilisation des tables de risques et des taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats).

Provisions pour primes non acquises non-vie

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la cotisation ou à défaut le terme du contrat.

Provisions pour sinistres non-vie

Conformément à l'article R. 343-74° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

Une provision de gestion est calculée, destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Autres provisions techniques non-vie

Provisions mathématiques de rentes (entités françaises – article R. 343-7 § 1 du Code des assurances)

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L. 310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État français), soit un taux de 0,49 % à la clôture au 31 décembre 2018.

Pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes au 31 décembre 2018 est de 2,25 %, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n° 2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L. 310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75 % du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État français), soit un taux de 0,62 % à la clôture au 31 décembre 2018.

Provisions pour risques en cours

Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elles représentent les pertes futures c'est-à-dire, la part des sinistres frais de gestion inclus qui excède la fraction

de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financiers sur primes encaissées.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation, destinées à faire face aux fluctuations de la sinistralité afférentes aux risques tels que les événements naturels, risques atomiques, risques de pollution, étendus aux risques attentats depuis 2001, ont été constatées dans les comptes sociaux et sont éliminées si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques sont calculées conformément aux réglementations françaises et étrangères en vigueur et représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés.

Pour les sociétés d'assurance vie françaises, les provisions mathématiques retenues en consolidation sont, le cas échéant, dézillmétrées. Corrélativement, les frais d'acquisition reportés et la provision pour frais d'acquisition reportés liée sont annulés en consolidation (voir également la note n° 3.6 sur la reconnaissance de frais d'acquisition reportés dans les comptes consolidés).

Le groupe Covéa a choisi de ne pas faire application de la méthode préférentielle prévue par les textes, selon laquelle les provisions d'assurance vie devraient être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est non significatif.

Contrats libellés en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Rentes viagères

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité instaurées par l'arrêté du 1^{er} août 2006 (tables TGH 05 et TGF 05 pour les rentes souscrites depuis le 01/01/2007 et avant le 20/12/2012 ; table TGF 05 pour les rentes viagères souscrites depuis le 20/12/2012).

Provisions pour participation aux bénéfices

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles respectent la dotation minimum prévue par le Code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers devant être distribués sous 8 ans), ainsi que les clauses contractuelles et les revalorisations fixées par les Conseils d'Administration.

Dans les cas prévus par la réglementation, cette provision peut être complétée par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation.

Provision globale de gestion vie

Elle permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière en application des modalités de calcul précisées par l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11. Elle est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

Provision pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11.

Provisions pour risque d'exigibilité non-vie et vie

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée selon les dispositions de l'article R. 343-5 du Code des assurances.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée en consolidation.

3.9 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables (voir note n° 19).

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passifs, les provisions pour engagements sociaux à long terme et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour engagements sociaux à long terme

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe applique la méthode préférentielle et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et de l'avis CNCC EC 2018-17.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services passés né de la réévaluation des engagements au 31 décembre 2017 suite à l'introduction du statut commun fait l'objet d'un amortissement obligatoire sur la durée moyenne restant à courir

jusqu'au départ en retraite. La part du coût des services passés non encore amortie est portée en engagements hors bilan.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors Groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- tables de mortalité : tables INSEE 2012-2014 ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 2 % et 2,50 %.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n° 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

Passifs éventuels

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (voir note n° 19).

3.10 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actif et passif figurent isolément au bilan combiné, respectivement dans le poste « compte de régularisation – actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs liquidatives des OPCVM et certaines provisions techniques pour les entreprises d'assurance non-vie ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque l'entité anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

La Covéa SGAM a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2^e alinéa de l'article 233 A du Code général des impôts.

3.11 Comptes sectoriels : produits nets des placements

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres, sauf lorsqu'il existe des actifs cantonnés pour lesquels les produits financiers sont affectés aux fonds propres.

Note 4 Méthodes préférentielles

Comme indiqué dans le règlement CRC n° 2000-05, certaines méthodes sont considérées comme préférentielles dans les comptes combinés.

Le groupe Covéa a choisi d'appliquer ces méthodes pour :

- le coût des prestations de retraite (cf. note n° 3.9) ;

- les biens dont le Groupe dispose par contrat de crédit-bail qui sont, le cas échéant, traités comme des immobilisations financées à crédit.

Concernant les provisions d'assurance vie, la non-application de la méthode préférentielle n'a pas d'impact significatif (cf. note n° 3.8).

Note 5 Retraitements d'homogénéisation des comptes liés aux principales différences entre les réglementations françaises et étrangères

Les comptes des filiales implantées à l'étranger sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française :

- en ce qui concerne les filiales britanniques, irlandaises et italiennes, la réglementation locale impose l'évaluation des placements en valeur de marché, la correction dégagée étant affectée au résultat. Conformément aux règles comptables françaises, ces placements ont été retraités au coût historique et la correction nette d'impôts différés constatée par la filiale a été neutralisée en consolidation.

En outre, sur ces mêmes actions, a été calculée une provision pour dépréciation durable, conformément à la réglementation française et aux règles Groupe énoncées en note n° 3.1.3 ;

- en ce qui concerne la filiale espagnole mise en équivalence dans les comptes combinés, les règles de présentation de ses comptes en normes locales divergent des normes françaises notamment pour la valorisation et la dépréciation des actifs financiers. Ils font donc l'objet d'un retraitement d'homogénéisation avant intégration dans les comptes du groupe Covéa.

Note 6 Élimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupe suivantes :

- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- les dividendes versés par les filiales aux entreprises-mères ou par les filiales entre elles ;
- les opérations de prêts intra-groupe ;
- les opérations de réassurance intra-groupe ;
- les plus et moins-values de cessions intra-groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique) ;
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participation consolidés (sans impact d'impôts différés).

Note 7 Périmètre de combinaison

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la Covéa SGAM comme entité combinante. Au 31 décembre 2018, elle lie entre elles les entreprises suivantes : Covéa SGAM,

APGIS, Assurances Mutuelles de France, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et Mutuelle Interprofessionnelle SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune ;

- services opérationnels communs ;
- filiales communes ;
- accords de coassurance ou de réassurance.

Sont consolidées :

- les sociétés qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement ;
- les sociétés dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable présumée exister à partir d'une détention directe ou indirecte de plus de 20 % des droits de vote ;
- les sociétés *ad hoc* créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle et en sont actionnaires ou associées.

N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant apprécié au regard des capitaux propres, du résultat et du chiffre d'affaires du Groupe ;
- les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 20 % mais se trouvant en état de liquidation et non significatives ;
- les entreprises de placement collectif en valeurs mobilières, car elles sont détenues en vue de la représentation des engagements techniques assurance et sont donc exclues en application du règlement CRC 2000-05 ;
- les Sociétés Civiles Immobilières qui ont un caractère de placement et dont le résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de ses détentrices à la clôture du même exercice ;
- les sociétés qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle ;

- les groupements de moyens.

Les éléments corporels et incorporels des Groupements d'Intérêts Économiques constitués par des entreprises du Groupe pour la mise en commun et l'exploitation de leurs moyens informatiques (GIE MMA SI, GIE Europex, GIE GFMI et GIE AGSI), la gestion de leurs sinistres (GIE Europac, GIE Européenne de Règlement et GIE Covéa AIS) ainsi que les achats (GIE Covéa Agora) sont exclus du bilan combiné, les résultats étant enregistrés dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

Principales variations du périmètre de combinaison Covéa en 2018

Sorties de périmètre

Les structures suivantes ont été déconsolidées à la suite de leur cession sur l'exercice :

- le groupe Swinton ;
- Harwanne ;
- Effi Invest.

Autres variations

Plusieurs fusions d'entités ont eu lieu au cours de l'année 2018, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

- Assistance Protection Juridique et DAS SA ont fusionné donnant naissance à la société Covéa Protection Juridique ;
- DAS Assurances Mutuelles a été absorbée par MMA IARD Assurances Mutuelles ;
- Lybernet a été absorbée par Carma.

Le tableau ci-après indique pour chaque entité du périmètre 2018, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (informations sectorielles – note n° 28).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
Covéa SGAM	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
Assurances Mutuelles de France	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
APGIS	Assurance collective santé - prévoyance	France	C	Vie/non-vie		
SMI	Prévoyance	France	C	Vie/non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et Réassurance	France	G	Vie/non-vie	100,00	100,00
Covéa PJ	Assurance protection juridique – Loyers impayés – Pertes pécuniaires	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance Assistance	France	G	Non-vie	99,99	99,99
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Bancassurance non-vie	France	G	Non-vie	49,98	49,98
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Insurance plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
Bipiemme Assicurazioni	Assurance non-vie	Italie	G	Non-vie	100,00	81,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
Bipiemme Vita SpA	Assurance vie	Italie	G	Vie/non-vie	81,00	81,00
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/non-vie	100,00	100,00
Medical Insurance Company	Assurance non-vie	Irlande	G	Non-vie	99,90	99,90
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Prifinance	Société de <i>defeasance</i>	France	G ⁽¹⁾	Autres	62,00	62,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
GMF Financial	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Carma Vie	Partenariat Carrefour - Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Carma	Partenariat Carrefour - Assurance Dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
CASER	Assurances vie et non-vie	Espagne	ME ⁽¹⁾		20,00	20,00
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00

Cte = Combinante. C = Combinée. G = Intégration globale. ME = Intégration par mise en équivalence.

(1) Sociétés intégrées sur la base de leurs comptes consolidés.

4 – Informations sur les postes du bilan

Note 8 Écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Valeurs brutes	692 671	913 703
Amortissements et dépréciations	- 638 711	- 838 521
VALEURS NETTES	53 960	75 182

Les valeurs nettes se ventilent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Swinton Holdings et ses filiales		5 374
MMA IARD SA	5 442	8 162
GMF Financial Services Corp.	3 683	4 297
Covéa Insurance	4 972	5 827
Bipiemme Vita SpA.	39 863	51 522
TOTAL	53 960	75 182

Note 9 Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	2018			2017
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Fonds de commerce d'assurance	149 092	- 99 116	49 976	50 138
Autres actifs incorporels	323 562	- 95 966	227 596	215 005
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financés par le Groupe	192 828	- 5 102	187 726	174 893
Logiciels	83 265	- 71 221	12 044	19 189
Droit au bail	12 852	- 1 416	11 436	12 810
Autres	34 617	- 18 227	16 390	8 113
TOTAL	472 654	- 195 082	277 572	265 143

Note 10 Placements

10.1 État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2018				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	4 098 383	- 596 062	3 502 321	6 069 851	2 567 530
Actions et titres à revenus variables	5 215 187	- 169 243	5 045 944	6 429 885	1 383 941
Parts d'OPCVM d'actions	4 186 416	- 37 920	4 148 496	4 903 982	755 486
Obligations et autres titres à revenus fixes	67 200 089	- 262 884	66 937 205	72 426 059	5 488 854
Parts d'OPCVM obligataires	7 065 520		7 065 520	7 453 534	388 014
Autres placements	1 682 115	- 6 821	1 675 294	1 679 897	4 603
TOTAL	89 447 710	- 1 072 930	88 374 780	98 963 208	10 588 428
Total des placements cotés	83 100 120	- 271 320	82 828 800	90 711 399	7 882 599
Total des placements non cotés	6 347 590	- 801 610	5 545 980	8 251 809	2 705 829
Part des placements d'assurance non-vie	30 776 210	- 766 329	30 009 881	34 224 395	4 214 514
Part des placements d'assurance vie	58 671 500	- 306 601	58 364 899	64 738 813	6 373 914

En milliers d'euros	2017				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	3 672 489	- 644 890	3 027 599	5 427 773	2 400 174
Actions et titres à revenus variables	5 073 565	- 182 255	4 891 310	7 224 177	2 332 867
Parts d'OPCVM d'actions	4 176 384	- 36 358	4 140 026	5 797 014	1 656 988
Obligations et autres titres à revenus fixes	68 278 961	- 289 904	67 989 057	74 666 844	6 677 787
Parts d'OPCVM obligataires	5 930 852		5 930 852	6 360 980	430 128
Autres placements	1 774 294	- 1 240	1 773 054	1 783 525	10 471
TOTAL	88 906 545	- 1 154 647	87 751 898	101 260 313	13 508 415
Total des placements cotés	82 963 737	- 305 266	82 658 471	93 654 385	10 995 914
Total des placements non cotés	5 942 808	- 849 381	5 093 427	7 605 928	2 512 501
Part des placements d'assurance non-vie	30 575 693	- 758 592	29 817 101	34 996 444	5 179 343
Part des placements d'assurance vie	58 330 852	- 396 055	57 934 797	66 263 869	8 329 072

NB : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

10.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	2018				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements des entreprises d'assurance	916 924	- 167 736	749 188	1 005 571	256 383
Actions et titres à revenus variables	744 628	- 167 736	576 892	829 256	252 364
Autres placements	172 296		172 296	176 315	4 019
Placements des autres entreprises	54 872	- 36 218	18 654	20 270	1 616
Actions et titres à revenus variables	54 768	- 36 218	18 550	20 166	1 616
Autres placements	104		104	104	
TOTAL	971 796	- 203 954	767 842	1 025 841	257 999

10.3 Titres non consolidés

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

10.3.1 Titres de participation dans les sociétés immobilières

Titres figurant à l'actif du bilan dans le poste Terrains et Constructions des entreprises d'assurance.

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres ⁽²⁾	Résultat à 100 % ⁽²⁾	Valeur de réalisation ⁽¹⁾	en milliers d'euros Chiffre d'affaires ⁽²⁾
			Brut	Prov.				
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00 %	166 310		54 303	15 394	276 426	9 482
SAS SPI	France	87,67 %	159 950		176 977	3 236	302 909	13 134
SCI Marble Haussmann	France	100,00 %	147 931		3 658	1 825	455 714	242
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00 %	35 000		31 828	- 3 172	201 261	1 908
SCI Prony Bureaux	France	100,00 %	143 857		142 090	3 149	349 620	11 312
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00 %	108 743		94 292	4 292	174 559	11 085
SC Breteuil Ségur	France	100,00 %	66 800		28 055	- 1 945	164 049	
SCI Califimmo	France	100,00 %	114 911	34	121 717	3 761	151 358	6 586
SCI Silverseine	France	100,00 %	34 044		16 058	6 058	106 462	10 031
SAS Prony Habitation	France	100,00 %	83 962		88 968	1 572	173 398	6 778
SCI Le Tropic	France	100,00 %	12 000		15 894	3 894	91 290	6 753
SCI MGF République	France	100,00 %	29 564		- 189	- 196	90 284	
SARL MDM Kellermann	France	100,00 %	13 070		11 864	441	98 442	
SCI Foncière Opéra Gaillon	France	100,00 %	61 248	- 11 442	41 248	- 954	69 367	652
SCI Dalle 1	France	100,00 %	44 656		31 894	- 3 060	89 618	924
SCI Dalle 2	France	50,00 %	53 650		73 306	4 771	106 962	10 311
SCI Londres Athènes	France	100,00 %	33 989		39 903	5 034	85 558	
SCI MGF Immobilier	France	100,00 %	26 225		12 769	583	26 386	1 070
SCI Espace Performance	France	100,00 %	23 581		23 302	891	24 177	1 157
SCI Cital Wacken	France	100,00 %	17 809	- 2 621	13 015	1 819	15 188	3 361
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00 %	8 897		8 920	478	17 075	1 141
SCI Placements DAS	France	100,00 %	8 661		8 659	- 3	11 440	193
SARL Lyon MDM	France	100,00 %	8 067		7 904	498	18 823	1 116
SCI 36 Bd St Marcel	France	100,00 %	6 582		780	779	13 658	972
SCI MDM Vie	France	100,00 %	5 641		6 296	655	11 559	925
SCI Maison des quatre	France	100,00 %	2 964		2 257	- 304	5 155	291
SARL Le Mans 37 Chanzy	France	100,00 %	4 334	- 372	3 953	8	3 962	
SCI Groupe MMA	France	100,00 %	3 681		- 849	- 645	4 285	4 060
SA Chauray Valeur	France	100,00 %	2 020		1 982	59	4 851	362
SCPI Foncia Pierre Rendement	France	4,25 %	1 021		286 355	17 124	1 021	25 276
TOTAL			1 429 168	- 14 401				

(1) Part Groupe.

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2017.

10.3.2 Autres titres de participation

Titres figurant à l'actif du bilan dans le poste Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation des sociétés d'assurance.

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres ⁽²⁾	Résultat à 100 % ⁽²⁾	Valeur de réalisation ⁽¹⁾	en milliers d'euros Chiffre d'affaires ⁽²⁾
			Brut	Prov.				
Covivio	France	7,05 %	328 819		6 363 307	914 112	492 246	738 991
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	- 72 994	62 868	183	63 014	303
Lagune International	Luxembourg	25,25 %	58 278				58 278	
3602214 Canada Inc.	Canada	29,77 %	26 082		78 838	- 7 017	37 459	
La Capitale Participations Inc.	Canada	20,00 %	23 642		259 625	29 960	61 379	
AME Life Lux	Luxembourg	100,00 %	19 910	- 3 549	20 097	162	16 110	51 387
IENA Investissements Participations	France	100,00 %	7 863	- 71	7 867	- 123	7 792	
MMA Participations	France	100,00 %	7 814		12 844	6 602	9 286	
Covéa Next	France	100,00 %	6 023		923	36	20 833	
Eurazur ⁽³⁾	Luxembourg	100,00 %	5 916	- 3 483	3 750		2 433	
CESVI France	France	90,00 %	5 501		6 488	13	5 839	2 788
AZ Plus	France	100,00 %	5 268	- 16	4 605	- 3	4 603	
La Capitale Assurances Général	Canada	20,00 %	4 303	- 202	280 238	29 960	4 102	435 981
Gespré Europe	France	80,00 %	3 808	- 815	4 888	265	2 995	3 349
Covéa Solutions Prévention	France	100,00 %	3 482	- 2 754	824	- 216	727	705
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095		3 480	266	5 624	10 571
SC Holding	France	50,00 %	2 908		10 517	869	4 780	
OCG	France	100,00 %	2 005	- 114	1 891	- 62	1 891	1 396
RL Finance	France	18,36 %	1 453		9 600	352	1 763	
CAT SA	France	100,00 %	1 417	5	4 371	1 879	7 400	12 264
Darva	France	22,57 %	1 042		17 130	1 132	4 514	25 402
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		1 177	23	1 175	715
Autres			88 979	- 83 742				
TOTAL			744 628	- 167 736				

(1) Part Groupe.

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2017.

(3) Société en liquidation avec perte d'agrément en 2011 – Capitaux propres 2011.

10.4 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

En milliers d'euros	2018	2017
Placements immobiliers	61 416	66 039
Actions et titres à revenus variables		
Parts d'OPCVM obligataires	954 249	940 965
Parts d'autres OPCVM	4 446 498	4 487 834
Obligations et autres titres à revenus fixes	119 954	127 191
TOTAL	5 582 117	5 622 029

10.5 Placements des autres entreprises

En milliers d'euros	2018				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	28 439	- 13 793	14 646	47 622	32 976
Actions et titres à revenus variables	62 957	- 36 439	26 518	29 251	2 733
Parts d'OPCVM d'actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes	77 560	- 621	76 939	78 673	1 734
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	8 521	- 4 955	3 566	3 566	
TOTAL	177 477	- 55 808	121 669	159 112	37 443

En milliers d'euros	2017				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	36 218	- 13 817	22 401	56 537	34 136
Actions et titres à revenus variables	109 316	- 38 725	70 591	93 499	22 908
Parts d'OPCVM d'actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes	68 736	- 749	67 987	69 765	1 778
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	58 711	- 4 939	53 772	53 772	
TOTAL	272 981	- 58 230	214 751	273 573	58 822

10.6 Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Capital social	Capitaux propres	Dont résultat 2018 à 100 %	Valeur au bilan consolidé	
				2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾
Sociétés d'assurance non-vie					
Carma	23 270	68 935	5 474	55 265	45 878
Lybernet					6 620
Protec BTP	28 140	52 337	1 389	18 318	18 343
Sociétés d'assurance vie					
Carma Vie	6 100	9 544	340	4 771	4 632
Sociétés d'assurance mixte					
Caser ⁽²⁾	647 724	983 931	88 943	196 519	185 031
Sociétés non-assurance					
Effi Invest ⁽²⁾					19 761
TOTAL	705 234	1 114 747	96 146	274 873	280 265

(1) Ligne « Titres mis en équivalence » à l'actif du bilan.

(2) Groupe présentant des comptes consolidés.

Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

11.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2018			2017
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	327 641		327 641	232 026
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 342 920	- 112 934	3 229 986	3 124 672
Créances nées d'opérations de réassurance	238 220	- 6 049	232 171	186 739
TOTAL	3 908 781	- 118 983	3 789 798	3 543 437

11.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018			2017
	Vie	Non-vie	Total	
Primes acquises non émises	7 033	320 608	327 641	232 026
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	37 914	3 192 072	3 229 986	3 124 672
Créances nées d'opérations de réassurance	987	231 184	232 171	186 739
TOTAL	45 934	3 743 864	3 789 798	3 543 437

11.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Primes acquises non émises	327 641			327 641
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 206 792	23 111	83	3 229 986
Créances nées d'opérations de réassurance	232 158	13		232 171
TOTAL	3 766 591	23 124	83	3 789 798

Note 12 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

12.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2018			2017
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	3 572 986		3 572 986	1 989 267
TOTAL	3 572 986		3 572 986	1 989 267

12.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018				2017
	Non-Vie	Vie	Autres	Total	
Comptes courants et caisse	2 112 567	1 243 215	217 204	3 572 986	1 989 267
TOTAL	2 112 567	1 243 215	217 204	3 572 986	1 989 267

12.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total	2017
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Comptes courants et caisse	3 572 986			3 572 986	1 989 267
TOTAL	3 572 986			3 572 986	1 989 267

Note 13 Autres créances

13.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2018			2017
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	9 062		9 062	5 446
État, organismes sociaux	418 951		418 951	317 291
Autres créances	910 531	- 28 582	881 949	876 661
TOTAL	1 338 544	- 28 582	1 309 962	1 199 398

NB : Les autres créances incluent le capital souscrit non appelé.

13.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018			Total
	Non-Vie	Vie	Autres	
Personnel et comptes rattachés	8 424	638		9 062
État, organismes sociaux	119 391	193 188	106 372	418 951
Autres créances	696 942	167 173	17 834	881 949
TOTAL	824 757	360 999	124 206	1 309 962

13.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Personnel et comptes rattachés	8 867	195		9 062
État, organismes sociaux	417 032	1 919		418 951
Autres créances	853 749	21 151	7 049	881 949
TOTAL	1 279 648	23 265	7 049	1 309 962

Note 14 Autres actifs et GIE

14.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2018			2017
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	6 238		6 238	7 449
Stocks et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	442 708	- 270 730	171 978	218 761
TOTAL	448 946	- 270 730	178 216	226 210

14.2 Ventilation par activité des autres actifs

En milliers d'euros	2018			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dépôts et cautionnements	5 539	699		6 238
Stocks et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	163 198	5 573	3 207	171 978
TOTAL	168 737	6 272	3 207	178 216

14.3 Actifs des GIE MMA SI, Europex, Europac, Européenne de Règlement, Covéa AIS, Covéa Agora, GFMI et AGSI

En milliers d'euros	2018			2017
	Brut	Amortissements	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et frais de développement	727 569	- 557 204	170 365	151 870
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique et autres matériels	294 440	- 176 245	118 195	124 218

Note 15 Comptes de régularisation Actif

En milliers d'euros	2018				2017
	Non-Vie	Vie	Autres	Total	
Impôts différés actif	762 330	24 498	2 361	789 189	921 496
Intérêts et loyers courus et non échus	196 154	575 308		771 462	797 992
Frais d'acquisition reportés	584 417	381 981		966 398	908 264
Autres charges à répartir	921			921	1 030
Charges constatées d'avance	7 828	325	2 150	10 303	24 003
Évaluations techniques de réassurance – actif	67 659			67 659	46 182
Autres comptes de régularisation Actif	163 107	6 178		169 285	157 212
TOTAL	1 782 416	988 290	4 511	2 775 217	2 856 179

Note 16 Capitaux propres

16.1 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
FONDS PROPRES AU 31/12/2016	1 117 352	6 358	11 511 203	824 735	13 459 648
Affectation du résultat 2016			824 735	- 824 735	
Résultat de l'exercice 2017				817 782	817 782
Alimentation des fonds propres	3 942				3 942
Écart de conversion			- 27 870		- 27 870
Variations de périmètre	- 500				- 500
Autres			191		191
TOTAL MOUVEMENTS	3 442		797 056	- 6 953	793 545
FONDS PROPRES AU 31/12/2017	1 120 794	6 358	12 308 259	817 782	14 253 193
Affectation du résultat 2017			817 782	- 817 782	
Résultat de l'exercice 2018				939 729	939 729
Alimentation des fonds propres	3 592				3 592
Écart de conversion			- 1 727		- 1 727
Variations de périmètre					
Autres			1 671		1 671
TOTAL MOUVEMENTS	3 592		817 726	121 947	943 265
FONDS PROPRES AU 31/12/2018	1 124 386	6 358	13 125 985	939 729	15 196 458

Les fonds propres au 31 décembre 2018 comprennent un montant de 1 124 386 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliées et d'autre part au capital social de la Covéa SGAM qui s'élève à 20 590 milliers d'euros.

16.2 Intérêts minoritaires

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
SITUATION AU 31/12/2016	54 796	11 834	66 630
Affectation du résultat 2016	11 834	- 11 834	
Résultat de l'exercice 2017		13 701	13 701
Écarts de conversion			
Distribution		- 4 390	- 4 390
Variations de périmètre			
Autres	- 3		- 3
TOTAL MOUVEMENTS	7 441	1 867	9 308
SITUATION AU 31/12/2017	62 237	13 701	75 938
Affectation du résultat 2017	13 701	- 13 701	
Résultat de l'exercice 2018		13 869	13 869
Écarts de conversion			
Distribution		- 6 563	- 6 563
Variations de périmètre		- 569	- 569
Autres	- 3		- 3
TOTAL MOUVEMENTS	6 566	168	6 734
SITUATION AU 31/12/2018	68 803	13 869	82 672

Note 17 Passifs subordonnés

En milliers d'euros	Échéance			2018	2017
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Entreprise d'assurance					
Titres participatifs			153 522	153 522	146 712
Titres subordonnés remboursables		26 050	8 000	34 050	34 050
TOTAL		26 050	161 522	187 572	180 762

Note 18 Provisions techniques

18.1 Provisions techniques par nature

En milliers d'euros	2018			2017
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	3 027 001		3 027 001	2 941 097
Provisions d'assurance vie		52 864 926	52 864 926	52 401 630
Provision pour sinistres à payer	19 546 257	490 068	20 036 325	19 532 246
Participations aux bénéfices	92 600	2 909 344	3 001 944	2 656 598
Provision pour égalisation	924 208	92 782	1 016 990	981 755
Provisions mathématiques de rentes	2 216 804		2 216 804	2 211 127
Provisions techniques contrats en unités de compte		5 635 226	5 635 226	5 643 654
Autres provisions techniques	215 391	18 521	233 912	252 449
TOTAL	26 022 261	62 010 867	88 033 128	86 620 556
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	23 620		23 620	22 623
Provisions d'assurance vie		219 851	219 851	145 242
Provision pour sinistres à payer	1 753 552	22 471	1 776 023	1 672 753
Participations aux bénéfices	397		397	692
Provision pour égalisation	2 000	80 667	82 667	4
Autres provisions techniques	382 351	1 096	383 447	372 239
TOTAL	2 161 920	324 085	2 486 005	2 213 553
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES			85 547 123	84 407 003

18.2 Ventilation de la provision (nette de cessions et rétrocessions) pour participation des bénéficiaires de contrats (hors contrats en unités de compte)

En milliers d'euros	2018	2017
Provision exigible	2 837 560	2 491 967
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	163 987	163 939
TOTAL	3 001 547	2 655 906

Note 19 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En milliers d'euros	Clôture 2017	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture 2018
Provision pour impôts différés passifs	25 855	- 181		19 273		- 2 752	42 195
Provisions pour engagements sociaux à long terme ⁽¹⁾	292 153		- 29	111 810		20 580	424 514
Provision sur créances	16 819	- 5 570	- 33	11 684	- 21 273		1 627
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	153 258			12 751	- 25 491	89	140 607
Provision engagement filiales, sociétés cédées	7 490			5 020	- 2 644		9 866
Écart d'acquisition Passif							
Autres provisions	59 370	- 3 722	- 89	15 316	- 9 786	- 90	60 999
TOTAL	554 945	- 9 473	- 151	175 854	- 59 194	17 827	679 808

(1) Provisions pour engagements sociaux à long terme.

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie hors Groupe des engagements sociaux à long terme, déduction faite des coûts des services passés non encore comptabilisés et présentés en hors-bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

Passifs éventuels

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais.

Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme actuellement évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de Cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui clôture définitivement

cette procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au regard du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros.

Cependant au 31 décembre 2018, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

Note 20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

20.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018			2017
	Non-Vie	Vie	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	782 310	69 542	851 852	875 106
Dettes nées d'opérations de réassurance	226 286	7 393	233 679	219 840
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	86 730	2 209	88 939	72 549
TOTAL	1 095 326	79 144	1 174 470	1 167 495

20.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	848 614	3 227	11	851 852
Dettes nées d'opérations de réassurance	233 679			233 679
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	88 939			88 939
TOTAL	1 171 232	3 227	11	1 174 470

Note 21 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

21.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018			Total	2017
	Non-Vie	Vie	Autres		
Dettes envers des établissements de crédit	285 272	162 591	502	448 365	360 647
TOTAL	285 272	162 591	502	448 365	360 647

21.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes envers des établissements de crédit	441 691	4 028	2 646	448 365
TOTAL	441 691	4 028	2 646	448 365

Note 22 Autres dettes

22.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2018				2017
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	89 943	4 244	41 033	135 220	143 508
Personnel et comptes rattachés	275 194	19 478	10 639	305 311	331 861
État et organismes sociaux	317 459	81 923	4 811	404 193	440 600
Autres dettes	203 717	390 455	264 668	858 840	880 299
TOTAL	886 313	496 100	321 151	1 703 564	1 796 268

22.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	70 703	58 572	5 945	135 220
Personnel et comptes rattachés	305 311			305 311
État et organismes sociaux	404 193			404 193
Autres dettes	853 246	4 112	1 482	858 840
TOTAL	1 633 453	62 684	7 427	1 703 564

Note 23 Comptes de régularisation Passif

En milliers d'euros	2018				2017
	Non-Vie	Vie	Autres	Total	
Produits à répartir sur plusieurs exercices	62	141 705		141 767	150 291
Autres comptes de régularisation passif	1 110 290	15 671	- 779	1 125 182	1 053 883
Produits constatés d'avance	24 148	74	- 53	24 169	23 334
TOTAL	1 134 500	157 450	- 832	1 291 118	1 227 508

Note 24 Impôts sur les résultats

24.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2018				2017
	Non-Vie	Vie	Autres	Total	
Charge d'impôt exigible	- 281 072	- 95 218	- 8 366	- 384 656	- 702 377
Charge d'impôt différée	- 124 103	- 19 841	- 1 057	- 145 001	43 895
TOTAL	- 405 175	- 115 059	- 9 423	- 529 657	- 658 482

24.2 Impôts différés

En milliers d'euros	2018	2017
Impôts différés issus des décalages temporaires	- 752 429	- 916 015
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	5 435	20 374
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ENREGISTRÉS AU BILAN	- 746 994	- 895 641
Dont :		
Actif (comptes de régularisation Actif)	- 789 189	- 921 496
Passif (provisions pour risques et charges)	42 195	25 855

En moins sont positionnés les impôts différés actifs.

24.3 Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	953 598	831 483
Amortissements des écarts d'acquisition	- 20 217	- 26 547
Quote-part de résultat des MEE	21 184	16 908
Impôts sur les résultats	- 529 657	- 658 482
Résultat avant impôt	1 482 288	1 499 604
Taux courant d'impôt théorique	34,43 %	44,43 %
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	- 510 352	- 666 274
Impact des différentiels de taux	- 31 325	- 78 469
Impact des différences permanentes	12 285	131 825
Incidence des corrections et autres éléments	- 265	- 45 564
(dont contrôles fiscaux portant sur l'impôt sur les bénéfices)	- 4 859	- 85 578
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	- 529 657	- 658 482
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	35,73 %	43,91 %

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le

taux en vigueur en France. Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2018 s'élève à 34,43 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

Note 25 Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2018	2017
Engagements reçus	340 601	362 734
Engagements donnés	752 118	734 799
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	276 052	250 598
Engagements sociaux à long terme	165 172	176 290
Engagements sur titres, actifs ou revenus	58 426	78 898
Autres engagements	252 468	229 013
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	1 455 655	1 244 096
Encours d'instruments financiers a terme		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant a des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite des entités signataires du statut commun, y compris des GIE non consolidés, sont

couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan au 31 décembre 2018, comme suit :

En milliers d'euros	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux comptes épargne temps retraite		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Engagements	288 866	276 800	124 902	118 614	413 768	395 414
Actifs de couverture hors Groupe	1 922	2 064			1 922	2 064
Provisions pour risques et charges	229 545	214 224	18 528	3 399	248 073	217 623
Hors bilan						
Engagements donnés *	57 557	61 075	107 615	115 215	165 172	176 290
Engagements reçus **	158	563			158	563

* Coût des services passés non comptabilisé au bilan.

Le coût des services passés né du statut commun fait l'objet d'un amortissement linéaire à compter du 1^{er} janvier 2018 sur la durée restant à courir jusqu'au départ en retraite (en moyenne : 18 ans pour les entités signataires du statut commun).

** Coût des services passés non comptabilisé au bilan, déjà financé par des actifs de couverture hors Groupe.

5 – Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles

Note 26 Produits financiers nets de charges vie et non-vie

En milliers d'euros	2018			2017
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	644 955	1 550 533	2 195 488	2 233 295
Autres produits des placements	49 988	80 439	130 427	120 500
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 81 441	- 92 398	- 173 839	- 110 207
Autres charges de placements	- 141 165	- 196 289	- 337 454	- 348 337
REVENUS NETS DE PLACEMENT	472 337	1 342 285	1 814 622	1 895 251
Produits provenant de la réalisation des placements	651 995	733 909	1 385 904	1 202 658
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 162 555	- 298 543	- 461 098	- 334 032
PRODUITS ET PERTES PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	489 440	435 366	924 806	868 626
Ajustements ACAV (plus-values)		47 143	47 143	268 079
Ajustements ACAV (moins-values)		- 498 441	- 498 441	- 27 960
AJUSTEMENTS ACAV		- 451 298	- 451 298	240 119
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	961 777	1 326 353	2 288 130	3 003 996
Dont total des produits de placements	1 346 938	2 412 023	3 758 961	3 824 532
Dont total des charges de placements	- 385 161	- 1 085 670	- 1 470 831	- 820 536

Note 27 Résultat exceptionnel

En 2018, les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	2018
Contentieux fiscaux et Urssaf	- 5 911
Divers	4 804
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 107

Note 28 Informations sectorielles

28.1 Compte technique de l'assurance non-vie

En milliers d'euros	2018 ⁽¹⁾					2017
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Transferts intersectoriels	Opérations nettes des transferts intersectoriels	
Primes acquises	12 346 499	- 936 219	11 410 280		11 410 280	10 882 800
Primes	12 432 072	- 938 190	11 493 882		11 493 882	11 050 011
Variation des primes non acquises	- 85 573	1 971	- 83 602		- 83 602	- 167 211
Produits financiers nets de charges	675 783		675 783	10 350	686 133	629 113
Produits des placements alloués	675 783		675 783	10 350	686 133	629 113
Autres produits techniques	26 814		26 814		26 814	61 658
Charges des sinistres	- 8 808 946	663 923	- 8 145 023		- 8 145 023	- 7 646 664
Prestations et frais payés	- 8 356 117	582 631	- 7 773 486		- 7 773 486	- 7 277 507
Charges des provisions pour sinistres	- 452 829	81 292	- 371 537		- 371 537	- 369 157
Charges des autres provisions techniques	17 577	- 1 116	16 461		16 461	14 099
Participation aux résultats	- 36 331	- 294	- 36 625		- 36 625	- 48 025
Frais d'acquisition et d'administration	- 2 741 750	94 220	- 2 647 530	21 828	- 2 625 702	- 2 498 345
Frais d'acquisition	- 1 612 954		- 1 612 954	1 888	- 1 611 066	- 1 542 901
Frais d'administration	- 1 128 796		- 1 128 796	19 940	- 1 108 856	- 1 063 352
Commissions reçues des réassureurs		94 220	94 220		94 220	107 908
Autres charges techniques	- 491 529		- 491 529	13 991	- 477 538	- 355 853
Variation de la provision d'égalisation	47 449	- 626	46 823		46 823	- 70 757
RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	1 035 566	- 180 112	855 454	46 169	901 623	968 026
Participation des salariés			- 67 103		- 67 103	- 71 582
Produits nets des placements hors part du compte technique			267 044	8 600	275 644	280 936
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			1 055 395	54 769	1 110 164	1 177 380
Transferts intersectoriels				- 54 769	- 54 769	- 65 300
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE ÉCONOMIQUE			1 055 395		1 055 395	1 112 080

(1) Intégration des autres produits techniques relatifs aux majorations pour paiements fractionnés dans les primes acquises.

28.2 Compte technique de l'assurance vie

En milliers d'euros	2018					2017
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Transferts intersectoriels	Opérations nettes des transferts intersectoriels	
Primes	4 578 971	- 57 147	4 521 824		4 521 824	4 458 846
Produits des placements	2 365 797		2 365 797	- 917	2 364 880	2 329 111
Ajustements ACAV (plus-values)	47 143		47 143		47 143	268 079
Autres produits techniques	74 457		74 457	- 19 328	55 129	47 320
Charges des sinistres	- 4 522 760	54 586	- 4 468 174	5	- 4 468 169	- 4 476 000
Prestations et frais payés	- 4 483 640	52 358	- 4 431 282	5	- 4 431 277	- 4 342 711
Charges des provisions pour sinistres	- 39 120	2 228	- 36 892		- 36 892	- 133 289
Charges des provisions techniques	660 243	- 2 472	657 771		657 771	- 34 541
provisions d'assurance vie	650 629	- 2 477	648 152		648 152	997 294
Provisions sur contrats en unités de compte	8 086		8 086		8 086	- 1 021 047
Autres provisions techniques	1 528	5	1 533		1 533	- 10 788
Participation aux résultats	- 1 356 296		- 1 356 296		- 1 356 296	- 1 357 573
Frais d'acquisition et d'administration	- 298 396	1 838	- 296 558		- 296 558	- 284 215
Frais d'acquisition	- 176 871		- 176 871		- 176 871	- 169 933
Frais d'administration	- 121 525		- 121 525		- 121 525	- 117 796
Commissions reçues des réassureurs		1 838	1 838		1 838	3 514
Autres charges techniques	- 86 842		- 86 842	2 166	- 84 676	- 72 180
Charges des placements	- 595 682		- 595 682	8 453	- 587 229	- 475 283
Ajustements ACAV (moins-values)	- 498 441		- 498 441		- 498 441	- 27 960
Produits des placements transférés	- 112 733		- 112 733	287	- 112 446	- 106 867
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	255 461	- 3 195	252 266	- 9 334	242 932	268 737
Participation des salariés			- 4 407		- 4 407	- 4 118
Produits nets des placements hors part du compte technique			112 733	- 287	112 446	106 866
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			360 592	- 9 621	350 971	371 485
Élimination des opérations intersectorielles				9 621	9 621	16 691
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE ÉCONOMIQUE			360 592		360 592	388 176

28.3 Résultat des autres activités

En milliers d'euros	2018			2017
	Net	Transferts intersectoriels	Opérations nettes des transferts intersectoriels	
Chiffre d'affaires	277 557	- 67 777	209 780	228 024
Autres produits d'exploitation	5 614	- 732	4 882	5 623
Charges d'exploitation	- 312 201	22 297	- 289 904	- 325 280
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 29 030	- 46 212	- 75 242	- 91 633
Charges et produits financiers	83 970	1 064	85 034	68 680
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	54 940	- 45 148	9 792	- 22 953
Élimination des opérations intersectorielles		45 148	45 148	48 609
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE ÉCONOMIQUE	54 940		54 940	25 656

28.4 Provisions techniques par catégorie

28.4.1 Provisions techniques brutes vie par catégorie

En milliers d'euros	Affaires directes							
	Contrats de capitalisation PU/VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance individuelle prévoyance	Assurance individuelle épargne PU/VL	Assurance individuelle épargne CP	Assurance collective prévoyance	Assurance collective épargne	
Provisions pour sinistres-vie	4 300		19 154	373 440	24 262	26 143	3 490	
Provisions assurance vie	1 102 760		29 337	49 183 589	1 773 427	207 046	380 965	
Provisions égalisation vie				149		81 427	11 203	
Provisions techniques en unités de compte vie								
Participation aux bénéfices	3 697		1 352	2 889 920	15 286	821	- 3 834	
Autres provisions techniques Vie	45		5 692	4 935	829		658	
TOTAL	1 110 802		55 535	52 452 033	1 813 804	315 437	392 482	

28.4.2 Provisions techniques brutes non-vie par catégorie

En milliers d'euros	Affaires directes								
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens		Catastrophes naturelles	RC générale	
	Contrats individuels	Contrats collectifs	RC	Dommages	Particuliers	Professionnels			
Provisions pour PNA non-vie	210 611	49 173	334 243	824 003	573 744	213 366	59 735	26 100	
Provisions pour sinistres non-vie	445 246	215 429	7 774 050	1 286 654	1 555 000	1 733 539	522 558	1 516 223	
Provisions d'égalisation non-vie		72 902		44 568	230 618	43 579	29 264	49	
Participation aux bénéfices		6 351		32 650		9 151			
Autres provisions techniques non-vie	92 053	421 669	1 667 840	7 493	66 180	50 301	26 202	79 840	
TOTAL	747 910	765 524	9 776 133	2 195 368	2 425 542	2 049 936	637 759	1 622 212	

	Affaires directes							Acceptations	Total
	Assurance en unités de compte PU/VL	Assurance en unités de compte GP	PERP	Dommages corporels contrats individuels	Dommages Corporels Contrats Collectifs	Pertes pécuniaires	Total affaires directes		
	578	264	282	9 382	84		461 379	28 689	490 068
	576		181 110	823			52 859 633	5 293	52 864 926
			3				92 782		92 782
	5 313 622	272 024	49 580				5 635 226		5 635 226
	- 34	- 28	2 127				2 909 307	37	2 909 344
			385	4 211			16 755	1 766	18 521
	5 314 742	272 260	233 487	14 416	84		61 975 082	35 785	62 010 867

	Affaires directes									Acceptations	Total
	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transport	Construction		Crédit caution	LPS	Total affaires directes		
					Dommages	RC					
	82 909	74 398	44 528	12 173		23 689		450 228	2 978 899	48 102	3 027 001
	173 938	23 013	47 982	68 449	580 695	2 955 901	9 470	67 569	18 975 716	570 541	19 546 257
									420 980	503 228	924 208
	7760	2 408	19 152					14 330	91 801	799	92 600
			26	3 082		63		1 198	2 415 947	16 248	2 432 195
	264 607	99 819	111 688	83 704	580 695	2 979 653	9 470	533 325	24 883 343	1 138 918	26 022 261

28.5 Ventilation du chiffre d'affaires

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Primes acquises (en millions d'euros)	France	International	Dont Italie	Royaume-Uni	Dont autres	Total
2017	14 566	1 738	792	782	164	16 304
2018	14 919	2 006	961	863	182	16 925

PAR NATURE DE GARANTIE

(en millions d'euros)													
Vie													
Affaires directes													
Primes acquises	Contrat de capitalisation		Assurance individuelle			Assurance collective		Unités de compte		PERP	Total	Acceptations	Total général
	PU/VL	CP	Pré-voyance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Pré-voyance	Épargne	PU/VL	CP				
2017	131		129	2 922	122	58	52	1 042	15	38	4 509	10	4 519
2018	103		133	3 296	120	67	21	774	13	22	4 549	30	4 579
% TOTAL GÉNÉRAL 2018	2,25		2,90	71,98	2,62	1,45	0,46	16,91	0,29	0,48		0,66	100,00

(en millions d'euros)													
Non-vie													
Affaires directes													
Primes acquises	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens		RC	Transport	Construction	Autres	Total	Acceptations	Total général
	Individuels	Collectifs	RC	Dommages	Particuliers	Professionnels							
2017	1 211	710	1 363	3 287	1 922	1 121	296	53	416	1 101	11 480	305	11 785
2018	1 176	685	1 400	3 457	1 976	1 210	313	57	454	1 175	11 903	443	12 346
% TOTAL GÉNÉRAL 2018	9,52	5,55	11,34	28,00	16,01	9,80	2,54	0,46	3,68	9,51		3,59	100,00

Note 29 Charges de personnel et effectifs

	2018	2017
Charges de personnel (en milliers d'euros)	1 403 046	1 388 448
Effectifs	16 926	19 395
Employés	8 780	11 041
Cadres	8 146	8 354

Ces effectifs comprennent le personnel des entreprises combinées et consolidées globalement. La diminution des effectifs observée sur l'exercice s'explique par la sortie du périmètre de consolidation du groupe Swinton. Toutefois, la cession étant effective au 31 décembre 2018, les charges de personnel incluent celles du groupe Swinton jusqu'à cette date pour un montant de 62 millions d'euros.

Le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent

pas dans les données définies ci-dessus, est de 6 102 collaborateurs.

Ces effectifs concernent :

- les GIE d'activité du pôle MAAF : 3 464 collaborateurs ;
- les sociétés Téléassurances et MMA Gestion : 884 collaborateurs ;
- la société Covéa Insurance Services Limited dans laquelle a été transféré le personnel des sociétés MMA Holdings et Covéa Insurance au 1^{er} janvier 2016 : 1 754 collaborateurs.

Note 30 Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées représentent un montant global brut de 2 867 milliers d'euros en 2018.

Note 31 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente, pour chaque commissaire aux comptes du Groupe, le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part, à la certification des comptes, et d'autre part, aux autres services.

En milliers d'euros	2018				Total
	PwC *		Mazars *		
	Commissaires aux comptes	Réseau	Commissaires aux comptes	Réseau	
CERTIFICATION DES COMPTES					
Covéa SGAM	209		209		418
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 213	1 147	900		4 260
SOUS-TOTAL	2 422	1 147	1 109		4 678
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES					
Covéa SGAM	50		65		115
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	271	877	95	7	1 250
SOUS-TOTAL	321	877	160	7	1 365
TOTAL	2 743	2 024	1 269	7	6 043

* Commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa.

Les services autres que la certification des comptes rendus à la Covéa SGAM, ainsi qu'à ses filiales et affiliées, par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière ;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi ;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal ;
- attestations ;
- prestations relatives aux informations sociales et environnementales ;
- revue dans le cadre de Solvabilité 2 ;
- revue de la conformité à la réglementation ;
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêté des comptes ;
- établissement des déclarations fiscales en dehors de la France ;
- constats à l'issue des procédures convenues.

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale
Covéa SGAM
86-90, rue Saint-Lazare
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société Covéa SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Point clé de l'audit n° 1 : évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du Groupe au 31 décembre 2018 pour un montant de 19 546 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses. Elles constituent donc un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- l'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen ;
- ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques et actuarielles nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation ;
- en construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ;
- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et actuarielles et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- vérifier la fiabilité des états produits par votre Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- apprécier la prise en compte des événements significatifs et des modalités de gestion susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long ;
- analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe ;
- apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

Point clé de l'audit n° 2 : estimation des provisions d'assurance vie

Risque identifié

Le montant des provisions techniques vie s'élève à 58 500 millions d'euros au 31 décembre 2018 dont 52 865 millions d'euros sur les contrats en Euros et 5 635 millions d'euros sur les contrats en unités de compte.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions mathématiques sont précisées dans la note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques constituées à partir des versements nets des retraits effectués par les assurés et des revalorisations versées par l'assureur (contrats en euros) ou des variations de valeur des supports (contrats en unités de compte) doivent, le cas échéant, être complétés par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur.

Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction (cf. note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés).

Les provisions mathématiques constituant un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2018 et compte tenu de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos experts en actuariat :

- mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations ;
- contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité ;
- appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable ;
- vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière) ;
- appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du Groupe ;
- recalcul des provisions mathématiques relatives sur certains produits ou rentes ;
- contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

Point clé de l'audit n° 3 : valorisation des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés et des titres mis en équivalence

Risque identifié

Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés et des titres mis en équivalence s'élèvent respectivement à 5 546 millions d'euros et à 275 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs ou titres non cotés dans le bilan du Groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;
- apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;
- apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;
- comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ;
- réaliser des contre-valorisations avec nos propres modèles ;
- analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ;
- vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France,

aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion sur les comptes combinés du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Covéa SGAM par votre Assemblée Générale du 18 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 16^e année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Courrèges

MAZARS

Nicolas Dusson



SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu



[@groupecovea](https://twitter.com/groupecovea)



[Covéa](https://www.linkedin.com/company/covea)